

ABONNEMENTS
 Par année..... 50 cts.
 six mois..... 30 cts.
PAYABLES D'AVANCE
 Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.

LA JUSTICE

EDITION HEBDOMADAIRE

JOURNAL DE NOUVELLES

ANNONCES :
 Première insertion..... 15 cts.
 Autres insertions..... 8 cts.
 Naissances, mariages ou décès..... 25 cts.
 Les annonces suivantes seront insérées pour un centin le mot :
 Demandes d'emploi, demandes de postes, métriques ou employes. Annonces pour chambre ou pension.
 Adressez toutes lettres pour ce journal :
LA JUSTICE, Québec.

L. J. DEMERS & FRERE. Editeurs-Propriétaires

BUREAUX : 30, rue de la Fabrique, Québec

QUEBEC

SAMEDI, 12 OCTOBRE 1895

FINANCES FEDERALES

Tout le monde savait que l'année fiscale 1894-95 se terminerait par un déficit dans les opérations ordinaires ; cela était inévitable après la crise qui vient de passer sur tous les pays du monde, et le ministre des finances avait annoncé ce déficit, en l'estimant à \$4,500,000.

Il y a donc une certaine consolation à constater que les prévisions du ministre étaient plus sombres que la réalité. Les recettes ont monté à \$33,929,809 quand on ne les estimait qu'à \$33,800,000. D'un autre côté, les dépenses ont été de \$38,009,341, au lieu de \$38,300,000 prévues. Le déficit reste néanmoins à \$4,079,532.

Si l'on compare ce résultat avec celui de l'année précédente 1893-94, on constate que les recettes ont diminué de \$2,444,884 pendant que les dépenses augmentaient de \$424,316 et le déficit a été porté de \$1,210,332 en 1893-94 à \$4,079,532 en 1894-95.

Quelques mots d'explication suffiront à faire comprendre les causes de cet état de choses.

L'augmentation des dépenses -- \$424,316 -- est due à la révision des listes électorales, \$150,000 ; à des subsides additionnels aux provinces, \$180,000 et aux travaux de défense faits à Esquimaux, \$200,000. On le voit, dans l'ensemble du budget des dépenses il y a eu une diminution importante.

Depuis 1885, les dépenses annuelles se sont accrues de \$1,300,000 mais on aurait mauvaise grâce à en faire un reproche au gouvernement, cela étant dû à l'augmentation de la dette contractée pour des améliorations publiques et aussi aux dépenses encourues par l'extension du service postal.

Ces quelques chiffres indiquent de la part de l'administration un soin jaloux à tenir les dépenses au plus bas niveau compatible avec les besoins publics.

Le désarroi temporaire dans les finances fédérales est dû presque uniquement à la diminution notable qui s'est produite dans les recettes, l'an dernier -- par suite du remaniement du tarif diminuant considérablement les taxes sur le thé, le café, etc. -- spécialement dans les recettes provenant des douanes et de l'accise, ainsi que l'indique le tableau comparatif suivant :

	1894	1895
Douanes.....	\$19,198,114	\$17,660,463
Accises.....	8,381,088	7,805,952
Postes.....	2,809,341	2,792,789
Travaux Publics	3,702,745	3,592,297
Divers.....	2,283,403	2,098,306
	\$38,374,691	\$33,929,757

Une différence de plus de trois millions, rien que sur les revenus de douanes et de l'accise !

Les recettes provenant des douanes ont diminué à cause de la crise dans les pays étrangers plus encore qu'à la suite des difficultés financières et commerciales du Canada. Il est un fait important qui ne doit pas échapper à l'attention de celui qui veut porter un jugement impartial sur les affaires canadiennes. C'est que le volume de nos importations n'a pas diminué ; la valeur, le prix seul en a baissé. Pourquoi ? Parce que la crise a produit l'encombrement sur les marchés étrangers et par suite la baisse des prix. Il en est résulté que les droits douaniers

ad valorem, ont produit un montant moindre pour un même volume d'importations. Cela échappe fatalement au contrôle de l'administration et incidemment le public en bénéficie puisqu'il paie moins d'impôts.

Par le passé, le gouvernement prenait souvent le surplus dans les opérations ordinaires pour payer des dépenses spéciales extraordinaires telles que les grands travaux publics, les subsides aux chemins de fer, etc. Naturellement, la chose n'a pas été possible l'an dernier, de sorte que déficit et dépenses extraordinaires sont allés s'ajouter à la dette, dont l'augmentation a été comme suit :

Déficit.....	\$4,079,532
Dépenses extraordinaires chargées au capital.....	4,310,888
Escomptes sur emprunts.....	400,000
	\$8,820,370

A déduire :
 Fonds d'amortissement..... 2,002,300

Augmentation de la dette.. \$6,818,070

Autant qu'il est possible de prévoir l'avenir, cet état de choses amené par des circonstances incontrôlables ne se répétera pas. En effet les affaires reprennent leur cours, le revenu revient à sa marche ascendante, et pendant le trimestre terminé le 30 septembre, la dette a diminué de \$2,330,617.

De plus, le tableau des opérations financières des trois derniers mois est des plus encourageants. Le revenu a monté à \$8,610,563 et la dépense à \$5,537,627, laissant un surplus d'au-delà de \$3,000,000 dans le compte du fonds consolidé. Comparaison faite avec la période correspondante de l'an dernier, il y a une augmentation de \$600,000 environ dans les revenus, et une diminution de \$230,000 dans les dépenses.

C'est bon signe et donne lieu d'espérer que, pour l'année courante, recettes et dépenses seront à peu près au même chiffre.

Le duc de York

Amiral de la flotte britannique

Londres, 8.—Le duc d'York, petit-fils de la reine Victoria et fils unique du prince de Galles, va être prochainement -- probablement à l'occasion du nouvel an -- élevé au grade d'amiral de la flotte britannique.

Le futur roi d'Angleterre a, comme son oncle, le duc d'Edimbourg -- actuellement duc de Saxe-Cobourg et Goth -- conquis jusqu'ici tous ses grades en naviguant et a seulement bénéficié de quelques tours de faveur pour son avancement. Il a renoncé à la navigation seulement depuis que, par suite de la mort de son frère aîné, le duc de Clarence, il est devenu l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

Les Etats-Unis et le Canada

Washington, 8.—L'attorney général, M. Harmon, vient de recevoir de Malone (New-York) une communication assez curieuse. Il est dit dans cette lettre qu'un individu résidant sur la frontière des Etats-Unis et du Canada a jugé bon de déplacer un des poteaux en fer qui indiquent la ligne de démarcation entre les deux pays et de la reculer d'une dizaine de pieds sur le territoire américain, de façon à ce que, dans son idée, la ligne frontière passât au milieu d'une maison lui appartenant. Grâce à ce subterfuge, l'individu en question espérait, paraît-il, éluder les lois douanières des Etats-Unis et se livrer impunément à la contrebande. L'attorney général a chargé le représentant du gouvernement fédéral dans le district de faire une enquête sur les faits signalés et de lui adresser un rapport.

Le beurre de première qualité se vend aujourd'hui 18 cents, mais le beurre de qualité secondaire se vend, en gros, de 10 à 12 cents.

Les élections au Nouveau-Brunswick

Les chances en faveur de Blair

Moncton, N. B., 9.—On est en pleine lutte dans le Nouveau-Brunswick. Les élections générales approchent et le gouvernement Blair, composé à peu près d'un nombre égal de libéraux et de conservateurs, va recevoir son arrêt de vie ou de mort. C'est aujourd'hui qu'a lieu la nomination.

Dans la majorité des comtés les libéraux sont presque tous en faveur du gouvernement Blair ; dans quelques autres comtés, ils sont presque tous contre le gouvernement. Dans d'autres comtés représentés par des conservateurs qui supportent le gouvernement, la majeure partie des votes conservateurs est en faveur de Blair, alors que dans d'autres comtés, représentés et par des libéraux et par des conservateurs, le vote conservateur est divisé.

Ainsi, dans le comté de York, qui compte quatre députés, il y avait trois conservateurs et un libéral, tous adversaires du gouvernement, tandis que dans le comté voisin, celui de Charlotte, il y avait deux libéraux et deux conservateurs, votant pour le gouvernement. L'on s'attend donc, dans la présente lutte, à des combinaisons de partis cocasses.

Dans le comté de Kings, il y a deux conservateurs et un libéral sur les rangs. Dans Westmoreland, un conservateur sera le candidat du gouvernement et probablement qu'un autre conservateur, adversaire du gouvernement, fera la lutte contre lui.

Ce qui ajoute encore à ces complications, c'est que le Nouveau-Brunswick vient d'avoir lui aussi, son imbroglio scolaire à Bathurst. On aurait, paraît-il, accordé des privilèges aux catholiques en contravention avec l'acte des Ecoles Publiques de 1870. Cette importante question ralliera, paraît-il, le vote catholique au gouvernement.

Les chances sont que M. Blair restaure au pouvoir.

UN DRAME EPOUVANTABLE

Un homme tue sa femme et son enfant et se suicide

Bruxelles, 8.—Un épouvantable drame vient de jeter la consternation à Ath, près de Charleroi en Belgique.

Au faubourg de Tournai vivait un horticulteur nommé Louis Maréchal avec sa femme et un jeune enfant. Le ménage se trouvait dans une certaine aisance et paraissait uni. Le mari était un ouvrier sobre et laborieux ; il était âgé de trente-cinq ans et sa femme de vingt et un ans. Un matin, la maison restant close, les voisins ouvrirent la porte du jardin et y pénétrèrent. Dans un hangar, on trouva Maréchal pendu à une poutre ; près de lui se trouvaient deux bouteilles de vin vides.

On pénétra ensuite dans la maison et un spectacle épouvantable se présenta aux regards des voisins.

La femme Maréchal gisait inanimée dans son lit, la tête horriblement fracassée. A côté, dans son berceau, un petit bébé de dix-sept mois était mort également. On lui avait mis de la ouate dans la bouche et les narines.

On eut vite fait de reconstituer la scène de la nuit. Le mari avait assassiné sa femme à coups de marteau et avait ensuite étouffé son enfant. Son forfait accompli, il s'était pendu.

Incendie à Limoullou

Vers 10.30 heures, lundi soir, une immense leur apparut dans la direction de Limoullou. On crut que cette paroisse était de nouveau le théâtre d'une désastreuse conflagration et grand nombre de personnes de Québec se portèrent sur les lieux. On apprit bientôt que ce n'était qu'une grange qui flambait. La grange appartenait à la succession Anderson. Elle était remplie de foin et d'avoine appartenant à M. John O'Brien. Il y avait engrangé environ 600 boisseaux d'avoine, 3,500 boîtes de foin et 4,000 boîtes de paille. Tout a été incendié. Pertes, \$600 à \$700 assurées pour la moitié environ. On croit que le feu a été mis par des tramps.

PRISE DE TANANARIVE

Fuite de la reine et de ses ministres

Londres, 8.—Le correspondant du Times écrit de Tananarive à la date du 23 septembre :

“ Les Français ne sont plus qu'à trente milles de la capitale et avancent à marches forcées. Le cimetière anglais et l'observatoire français ont été saccagés par la populace.

“ La reine Ranavolo dans un discours à ses soldats, a dit, hier :

“ Les Français sont à nos portes. Vous aviez juré de combattre pour ma cause, mais vous avez manqué à votre serment. Je ne me rendrai pas. Je mourrai, ici, dans ce palais.”

PRISE DE LA CAPITALE

Paris, 9.—Le gouvernement vient d'être informé que les troupes françaises à Madagascar ont capturé Tananarive, la capitale, le 21 septembre. La reine et sa suite avec les ministres se sont sauvés et réfugiés à Ambositra. La nouvelle de la chute de la capitale malgache est parvenue à Varouandry le 30 septembre.

LA CONQUETE DE PARAFATRA

Paris, 9.—Des dépêches de Tamatave annoncent que les troupes françaises ont bombardé la position des Hovas à Parafatra, le 3 octobre, et qu'ils l'ont emportée d'assaut.

Une dépêche au Figaro annonce que le général Duchesne est parti d'Andriba le 21 septembre avec 2,500 hommes de troupes.

Petites nouvelles

—La compagnie du Grand-Tronc a réglé avec Mme O'Farrel, dont le mari a été une des victimes du désastre de Craig's Road, pour \$2,500.

—Une enfant de trois ans, fille de M. Omer Sylvestre, de Joliette, est tombée en bas d'une maison à trois étages sur le pavé et s'est tuée.

—Les travaux de construction à la nouvelle aile du collège de Lévis avancent rapidement. Le rez-de-chaussée est déjà presque terminé.

—Dimanche dernier, a eu lieu à Deschambault la bénédiction d'une magnifique statue de St-Antoine de Padoue. La fête a été magnifique. M. le curé Côté, de Ste-Croix, a donné le sermon de circonstance.

—Il y aura 29 ans, le 14 courant, que St-Roch et St-Sauveur étaient dévastés par une conflagration.

Il y aura 20 ans à la même date que Québec était secoué par un tremblement de terre.

—M. Frank Ross a tué un magnifique ours noir, ces jours derniers, sur sa réserve, à St-Ignace.

—A leur dernière excursion sur la réserve du club Tourilli, M. Geo. Van-Felson et quelques amis ont capturé grande quantité de truites et tué un caribou de grande taille dont le panache est exposé dans la vitrine de la V. & B. Sporting Goods Co.

Les feux de forêt

Les journaux ont annoncé que lors des feux de forêts M. U. J. Roberge & Cie avaient perdu au-delà de 1,000 cordes de bois de pulpe et que les dommages qu'ils avaient subi s'élevaient à \$5,000. Ces messieurs déclarent qu'ils ont perdu en tout 42 cordes de bois de pulpe et d'écorce et que les dommages ne s'élèvent qu'à \$150.

Changement ecclésiastique

Le rév. L. J. Langis, vicaire général du diocèse de Rimouski, a quitté ces jours derniers la paroisse de l'Île Verte, comté de Témiscouata, où il était curé depuis 12 ans.

Le rév. P. A. Carbonneau, curé de Ste-Cécile du Bic, le remplace.

Un hiver rigoureux

Si nous devons en croire les prophètes des temps, nous aurons un hiver excessivement froid au Canada. L'un d'entre eux, qui se prétend plus connaissant que ses confrères, s'appuie, pour confirmer ses prophéties, sur le fait que l'enveloppe des épis de grains est beaucoup plus épaisse qu'à l'ordinaire, ce qui montre que nous sommes menacés de grands froûs à bref délai.

TUÉ PAR LES CHARS

Une famille de St-Roch, celle de M. Georges Tessier, a été plongée, lundi, dans le plus affreux malheur : la mort du père. Les circonstances qui ont entouré l'accident sont comme suit : M. Georges Tessier, âgé de 55 ans, sellier de son état, demeurait au numéro 42, rue Prince-Edouard. A son retour lundi de l'atelier de M. Legaré, rue du Pont, où il était employé, le défunt voulut, suivant son habitude, se rendre sur le bord de la rivière St-Charles, afin de faire une promenade. Il partit sur la ligne des chars. Rendu près de la rue St-Roch, il entendit venir derrière lui une locomotive.

Il y a deux voies à cet endroit. Se croyant sur la mauvaise, il sauta sur l'autre ligne. A ce moment la locomotive arriva et le frappa. Il eut le crâne fracturé et mourut instantanément.

Les gens s'empresèrent autour de lui, mais on ne put que constater la mort. La malheureuse victime, outre de nombreuses blessures internes, avait une partie de la tête emportée.

Le corps a été transporté à la morgue où il a passé la nuit.

Mardi, le cadavre a été transporté à sa résidence, rue Prince-Edouard.

La scène dans la famille, lorsque le corps est arrivé est indescriptible. Mme Tessier et ses trois enfants poussaient des gémissements à fendre l'âme. De nombreuses personnes présentes n'ont pu retenir leurs larmes.

Notre reporter a eu une entrevue avec le fils de la victime, et ce monsieur a corroboré les détails que nous venons de donner. Le malheureux Tessier est père de quatre enfants dont trois à Québec et le quatrième étudiant au séminaire de Nicolet. Il a trois frères, dont l'un prêtre à St-Célestin ; un autre est établi à St-Anne de la Pérade, un autre à St-Germain de Compton.

Un projet d'immigration au Nord-Ouest

Sir William Van Horne, accompagné de M. E. S. Clouston, gérant général de la banque de Montréal, M. James Ross, entrepreneur, qui a construit une grande partie de la voie du Pacifique, M. Thomas Tait, assistant de la compagnie, M. Alex. Peterson, ingénieur en chef, M. Gilbert Parker, si bien connu dans le monde des lettres et M. George McDonald, secrétaire privé de Sir William Van Horne sont partis hier sur le char privé "Saskatchewan" par le train de Vancouver, pour un long voyage dans le but d'inspecter la voie. Le char sera mis sur la voie d'évitement le soir, ce qui permettra à Sir Van Horne de montrer à ses hôtes la voie du Pacifique Canadien de Montréal à Vancouver et l'étendue du pays qu'elle traverse.

On dit que sir Van Horne pense à un grand projet d'immigration et que l'objet de son présent voyage est de faire une étude plus étendue du Nord-Ouest, comme pays de culture. Vu que le présent voyage que de jour, la tournée durera trois à quatre semaines.

Le naufrage du "Mariposa"

Plus d'espoir de le sauver

Le capitaine Reid, gardien du port de Montréal, est revenu de l'endroit où a eu lieu le naufrage du Mariposa, dans le détroit de Belle-Ile. Il rapporte qu'en arrivant là, vers une heure p. m. mardi, le 1er courant, il a trouvé le capitaine Cave et les officiers occupés à sauver la cargaison. Depuis, l'eau qui a été très mauvaise, a considérablement endommagé le Mariposa, qui est actuellement presque submergé. Ce n'est plus qu'une ruine et tout espoir de le sauver est maintenant abandonné. Un plongeur a essayé d'examiner le dessous de la coque, mais la chose a été impossible, l'eau étant trop agitée. Il a fait plusieurs tentatives et, chaque fois, on l'a retiré les pieds les premiers et sans connaissance. Dans son rapport, M. Reid fait l'éloge de l'activité déployée par le capitaine Cave et il déclare que la plus grande partie de la cargaison de lard, fromage, et de marchandises en conserve est sauvée et qu'elle pourra être envoyée intacte à destination.

Si vous ne voulez pas avoir de cheveux drisonnants, servez-vous de la SULFURINE de J. B. Morin, bloc Z. Paquet.

MALADIES D'ESTOMAC • Vin Chassalago

MORT DE M. OWEN MURPHY

M. Owen Murphy, citoyen bien connu de cette ville, est décédé vendredi, le 4 octobre. Le défunt a succombé à la maladie des rognons dont il souffrait depuis quelques années à sa résidence de la rue Ste-Vrsne. Il était âgé de 64 ans.

La famille de M. Owen Murphy est originaire du comté de Wexford, Irlande, et vint s'établir au Canada, dans la paroisse de Stoneham, comté de Québec, où naquit M. Murphy, le 9 décembre 1829. Le défunt fut conseiller municipal pendant longtemps et, en 1874, il fut élevé à la dignité de maire de Québec, poste qu'il occupa jusqu'en 1877. M. Murphy a été directeur du Québec Central, président de l'Institut littéraire Saint-Patrice, président du Turf Club et de la Chambre de Commerce. Le 14 octobre 1886, il fut élu député de Québec-Ouest à la Législature. Son élection fut annulée et il fut réélu en 1890, pour la même division contre M. Matthew Hearn. Il a beaucoup contribué au renvoi de M. Mercier du pouvoir en 1891. Il exerçait à Québec la profession de banquier privé et d'agent d'assurances.

Pendant son administration comme maire de Québec, on signale l'embellissement et l'achèvement de la Terrasse Dufferin, les fêtes à l'occasion du deuxième centenaire du diocèse de Québec, la visite à Québec de Mgr Conroy, délégué du pape, au sujet de l'ingérence du clergé dans les affaires politiques. M. Murphy a assisté en 1875, à Londres, à la grande convention des maires de toutes les villes du monde civilisé.

Le feu dans une école

Woodville, Mis., 4.—L'institution de jeunes filles Edward MacGhee, de cette ville, a été détruite par un incendie, qui s'est déclaré pendant la nuit. L'institution est une des plus fréquentées du Sud. Il y avait dans les dortoirs, au moment où l'alarme a été donnée, soixante-quinze jeunes filles, sans compter, dans les pièces annexes, les professeurs et leurs familles. Une panique a eu lieu. La fumée avait envahi tout le bâtiment et la retraite n'était déjà plus possible par les escaliers gagnés par l'incendie. Plusieurs jeunes filles, en essayant de se sauver par les corridors, se sont évanouies, suffoquées par la fumée. Ce n'est que grâce à la rapidité avec laquelle les secours ont été organisés que les plus grands malheurs ont été évités.

Les pompiers qui n'avaient pu mettre qu'une seule pompe en batterie et qui par conséquent ne pouvaient pas combattre efficacement l'incendie, se sont multipliés pour opérer le sauvetage des habitants de l'institution et ils ont réussi à les transporter tous sains et saufs hors des bâtiments en feu. Les pertes sont purement matérielles.

Le meurtrier de Lennoxville

Sherbrooke, 5.—Le meurtrier de Lennoxville, Sherburn, a été déclaré fou par les spécialistes qui avaient été chargés de l'examiner, et irresponsables du crime qu'il a commis. En conséquence il ne subira pas de procès et sera interné à l'asile pour la vie.

Explosion d'une boîte de poudre

Trois hommes mis en pièces. Lamont, Ill., 5.—Trois ouvriers de chemin de fer travaillant en cette ville s'étaient adossés, pour prendre leur goûter, à une caisse remplie de poudre de mine. Après le repas, ils se sont mis à fumer et une étincelle a communiqué le feu à la poudre qui a fait explosion. Les trois hommes ont été lancés à vingt pieds en avant et horriblement brûlés. L'un d'eux, dont les vêtements flambaient sur son dos, s'est jeté dans un ruisseau; quand on l'en a retiré, toute la chair, détachée des os, est restée dans l'eau.

Fossiles des rochers de Lévis

M. T. C. Weston, F. G. S. A., du service géologique de la Puissance, est retourné à Ottawa, après avoir passé plusieurs jours à Québec. Il emporte une collection intéressante de fossiles venant des rochers de Lévis. On lui a demandé ce qu'il pensait du charbon que l'on dit avoir trouvé à l'île d'Orléans. Il a répondu qu'il n'avait pas vu le terrain, mais qu'il craignait que ce ne fut seulement une veine d'anthéoxite, qui se rencontre assez communément dans notre région.

LA SESSION PROVINCIALE

S'ouvrira le 30 courant

La législature provinciale est convoquée pour la dépêche des affaires. Un ordre en conseil a été passé hier, fixant mercredi, le 30 courant pour l'ouverture des chambres.

Un extra de la Gazette Officiel contenant l'avis régulier sera probablement publié aujourd'hui.

MALADE A EN MOURIR

L'expérience d'une dame bien connue de Coaticooke

Attaquée de la grippe compliquée de pneumonie, elle languit pendant plus d'une année. Les Pilules Roses du Dr Williams parviennent à la guérir, quand tous les autres remèdes sont impuissants.

De l'Etoile de l'Est, Coaticooke, Québec

La ville d'Averill, Vt., est située à huit milles environ de Coaticooke, et c'est là que réside Mme Ada Hartwell, qui compte à Coaticooke beaucoup de parents et d'amis. Mme Hartwell vient de passer par une aventure à laquelle l'Etoile de l'Est a jugé à propos de donner toute la publicité possible, vu que beaucoup d'autres en pourraient bénéficier. Mme Hartwell avait toujours été considérée comme une femme en bonne santé jusqu'à il y a une couple d'années, époque à laquelle, comme bien d'autres, elle fut prise d'influenza, oh, pour nous servir d'un terme plus connu, de la grippe, une maladie qui en a emporté plus d'un ici et dont les traces se voient encore dans la faiblesse et la débilite de ceux qu'elle a épargnés. Comme il arrive souvent, la pneumonie suivit les premiers symptômes de la grippe et Mme Hartwell devint malade à en mourir. Les meilleurs médecins furent mandés et Mme Hartwell échappa à une mort que ses amis considéraient comme certaine, mais quand vint la convalescence, elle sentit son appétit disparaître, sa faiblesse augmenter et elle se vit sans cesse exposée à une rechute; malgré tous leurs efforts, les médecins ne purent la ramener à la santé.

Plusieurs remèdes furent essayés, mais sans succès; elle se sentait faible, abattue et désespérait de ne jamais recouvrer sa santé et sa vigueur d'autrefois. Pendant toute une année après son attaque de pneumonie, elle continua à languir dans cet état. Enfin, un jour son mari lui acheta quelques boîtes des Pilules Roses du Dr Williams. Elle avait lu les cures remarquables opérées par cet excellent remède, mais il se le procura moins à cause de sa confiance en lui que pour pouvoir dire: "Nous avons tout essayé."

Pour plaire à son mari, Mme Hartwell consentit de bonne grâce à prendre les Pilules Roses, et grande fut sa surprise et celle de son mari, quand, après en avoir absorbé trois boîtes, elle put faire une courte promenade en voiture sans éprouver de fatigue. Elle prit la sage résolution de continuer ce traitement et au bout de quelque temps sa force des jours d'autrefois lui revint et elle déclara qu'elle doit sa guérison uniquement aux Pilules Roses du Dr Williams. L'hiver dernier, Mme Hartwell craignit une rechute et une fois de plus elle eut recours aux Pilules Roses et depuis lors, elle n'a pas eu un jour de maladie.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont le plus grand rénovateur du sang et le plus grand restaurateur des nerfs connus dans le monde médical. Il guérit quand tous les autres remèdes font défaut. Si votre pharmacien ne les a pas, nous vous les enverrons franc de port sur réception de 50 cts pour une boîte ou de \$2.50 pour six boîtes. Adressez-vous à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont., ou Schenectady, N. Y. Procurez-vous la véritable marchandise; les imitations et les contrefaçons sont sans valeur et même dangereuses.

Terrible accident

Explosion d'une cartouche

Montréal, 5.—Un pénible accident vient d'arriver ici. Un enfant de 11 ans, Willie Aubert, qui demeure avec sa mère et sa sœur, jouait avec une cartouche qu'il avait ramassée on ne sait où, et, de sa main gauche, il la frappait contre le poêle, lorsque tout à coup une explosion se produisit, et l'enfant reçut de très graves blessures à la main. Le jeune Willie perdit connaissance. Sa mère s'empressa de lui donner des soins, et, quelque temps après, fit appeler l'ambulance qui transporta le blessé à l'hôpital Notre-Dame. Là, les médecins ont déclaré qu'il ne pouvait conserver sa main gauche, qui, en conséquence, a été amputée. L'état du jeune Aubert est très grave, car l'explosion lui a donné une violente secousse au système nerveux.

La Banque du Peuple

Assemblée des déposants de Québec

Les délégués au comité de consultation

A une assemblée des déposants de la Banque du Peuple, à Québec, tenue au Château Frontenac, le 5 octobre courant, à 8 heures du soir, étaient présents:

Déposants.—Dr Arthur Lavoie, Wilf. Lavoie, Ernest Lavoie, L. Simoneau, Dr A. Vallée, Law. J. Cannon, Eusèbe Belleau, U. Germain, Louis Lambert, J. I. Lavery, F. X. Duplessis, Mme Ferd. Richard, Arthur Lavigne, Ls. Dufresne, Mme P. S. Masselotte, Camille Bérubé, Damase Bérubé, Zéphirin Crépeault, U. J. Maguire, J. N. St-Pierre, Jos. Frémont, F. X. Bruncau, Ferd. Nadeau, L. F. Pineault, Uldéric Rousseau, W. E. Brunet & Cie, P. Godbout, Alb. Bolduc, H. Déty, représenté par J. A. Mailloux Octave Migner, J. N. Lachance, J. A. Mailloux, Mde F. N. Lachaine, La Corp. Limoilou, l'hon. L. P. Pelletier, O. Ouellet, Ernest Landry Jos. Spérand Mde A. G. Hartt, Dr U. A. Bélanger, Mde Dr U. A. Bélanger, P. And 6 Bouchard, Ph. Huot, Cyr F. Delage, N. P. Mde C. F. Delage, Succ. Thos. Larivière sr, Succ. Vve Jos. Labbé, Dame Vve. J. B. Brousseau, J. E. Boily, L. J. C. Fiset.

Sur proposition de l'hon. L. P. Pelletier, appuyé par M. J. I. Lavery, il est résolu:

Que M. O. Migner soit nommé président, et M. Eusèbe Belleau, secrétaire de cette assemblée.

Il est proposé par M. Philippe Huot, appuyé par M. Honoré Lachance:

Que trois délégués soient choisis pour représenter les déposants de la Banque du Peuple, à Québec, à l'assemblée des directeurs et des déposants à Montréal. Le montant des dépôts de Québec étant de près de \$1,000,000.

Il est proposé par M. J. I. Lavery, appuyé par M. Ernest Landry:

Que MM. L. P. Pelletier, J. Frémont et Octave Migner soient nommés délégués.—Adopté.

L'assemblée s'ajourne sine die. EUSÈBE BELLEAU, Secrétaire.

UN JEU BARBARE

Liverpool, Ohio, 5.—Il y a quelques semaines, une troupe d'Indiens et de cowboys est passée en cette ville et y a donné une représentation dans laquelle des massacres par les Indiens, des attaques par les cowboys, des combats de toute sorte formaient le fond du spectacle. Les gamins de l'endroit en ont gardé le souvenir, et depuis lors ils ne cessent de jouer "aux Indiens". Ce jeu vient d'avoir des conséquences fatales pour un enfant de six ans, le jeune Andrew Vandine. Cinq de ses camarades qui représentaient les Indiens, l'ayant poursuivi en poussant des cris sauvages, se sont emparés de lui, l'ont conduit dans une ruelle déserte et l'ont attaché à un poteau. Puis, après avoir fait feu sur Andrew avec des pistolets à amorces comme on ont les enfants, ils ont amassé autour du poteau des brindilles de bois et des feuilles mortes et y ont mis le feu. Et pendant que ce bûcher commençait à flamber, les cinq prétendus Indiens dansaient autour du poteau et entonnaient un chant de mort.

Mais les flammes augmentaient et atteignaient le petit Andrew qui s'est mis à pousser des cris déchirants. Ses compagnons ont pris peur et se sont sauvés sans penser à couper les liens qui le retenaient au poteau. En entendant les cris poussés par l'enfant, des voisins sont accourus qui l'ont délivré. Mais déjà ses vêtements avaient pris feu et il avait sur tout le corps des brûlures tellement profondes qu'on désespérait de le sauver.

Une terrible chute

Un aéronaute tombe d'une hauteur de 1,000 pieds

Lima (Ohio), 5.—Louis Eissel, aéronaute, a fait une ascension en ballon à Liberty, avec l'intention de faire sa descente en parachute. A une hauteur de mille pieds, l'aéronaute a coupé la corde qui rattachait le parachute au ballon, mais le parachute ne s'échappait pas ouvert, Louis Eissel est tombé sur le sol avec une rapidité vertigineuse et s'est mortellement blessé. Nombre de personnes se sont évanouies.

L'éperlan

L'éperlan est en grande abondance cet automne. Les quais sont garnis de pêcheurs à la ligne composés d'enfants, d'amateurs et de sans-travail. Ces derniers ne trouvent rien de mieux à faire en attendant l'ouvrage qui ne vient pas vite, que de tirer de l'eau ce succulent petit poisson qui fera partie du repas de famille.

Nouvelles des Cantons de l'Est

Accident fatal

Tentative de meurtre

Une paroisse en danger par suite des feux de forêt

Magog, 5.—Un nommé John Purdy, revenait de son ouvrage au viaduc de Millette en char à bras, lorsque l'on ne sait trop comment, il tomba en avant du char qui lui passa sur la tête. Il fut relevé sans connaissance et mourut quelques heures après.

Thetford Mines, 5.—Le feu a fait des ravages considérables, ici, dans les bois. M. J. Roberge, marchand, avait au-delà de mille cordes de bois de pulpe et d'écorce tous prêts à charroyer; le feu a tout consumé. D'autres petits lots appartenant à différents cultivateurs ont aussi été brûlés.

Somerses, 5.—M. Ferdinand Gosselin, cultivateur du huitième rang, était à se reposer, ces jours derniers, près de la rivière qui traverse sa terre, lorsque deux étrangers se présentèrent soudain à lui, lui disant de les suivre ou que sa vie était en danger. M. Gosselin est un homme paisible, dans les 70 ans, et se voyant éloigné du monde et menacé de la sorte, dit qu'il ne peut trop raconter ce qui s'est passé. Il a perdu connaissance et lorsqu'il est revenu à lui, les hommes étaient disparus. Il était blessé à l'abdomen, mais malgré tout, il a pu se rendre chez lui; il garde le lit, mais il prend du mieux. Chose singulière, l'année dernière, il fut ainsi attaqué dans son étable. Les commentaires vont leur train. Mais toujours est-il que M. Gosselin est au lit depuis cette rencontre inattendue.

La paroisse de Saint-Cyrille de Wendover, a failli être, la semaine dernière, victime d'une conflagration générale. Les feux de forêts, qui ont porté la terreur dans presque tous les Cantons de l'Est, sont venus sur le point d'envelopper toute la paroisse dans un cercle de feu. Des quatre coins de la paroisse, d'immenses gerbes de fumée et de flammes, s'élevaient dans les airs, et, poussées par un vent de l'ouest d'une vitesse extraordinaire, menaçaient la paroisse d'un désastre complet. Tous les paroissiens, nus par un même instinct de conservation, ont fait, de concert avec le dévouement héroïque de M. le curé et de M. le vicaire, des prodiges pour arrêter l'élément destructeur.

Néanmoins, malgré tous les efforts réunis, nous avons à déplorer des pertes considérables. Voici les noms de ceux qui ont été le plus éprouvés: MM. Bélieveau, deux moulins à scie et à moudre, perte, plus de \$6,000; M. Joseph Chagnon, une grange avec récolte entière, \$600; M. Raiche, maison et grange, \$450; M. Poirier, grange, récolte et instruments agricoles, \$300. Les dernières pluies ont, heureusement, arrêté les progrès du feu.

L'administration de la justice

M. Laroche, officier du bureau de l'auditeur de la province, a parlé du coût probable du procès de Demers et des autres procès pour meurtre. Il a dit que les témoignages des médecins seulement, dans le procès de Demers, vont coûter \$1,000. Puis il y a trois semaines de salaires pour les jurés à \$1 par jour, pour jurés demeurant dans la ville et \$1.50 pour ceux résidant en dehors de la ville; leur pension à \$2 par jour ainsi que pour une demi-douzaine de gardiens, le salaire des procureurs et autres dépenses incidentes. Prenant toutes choses en considération, ce procès seul va coûter à la province au moins \$15,000.

Il y a aussi le procès de Gauthier et de Shortis, et la cause d'infanticide de la fille Ladouceur. Le tout va coûter environ \$50,000. Les procès pour crime d'incendie vont aussi être dispendieux.

Pensez à cela, dit-il, et imaginez-vous les membres de l'opposition se lever à la Chambre et demander que les dépenses du département de la justice soient tenues à un montant fixe. Qui va contrôler le meurtre? Quelqu'un pouvait-il dire que Mme Demers devait être assassinée, qu'un double meurtre devait avoir lieu à Valleyfield ou que Gauthier tuerait son amante? Il est impossible d'avoir une somme fixe pour cette classe de dépenses.

Moulin à scie

MM. Laroche & Tremblay de Mille Vaches (Saguenay), sont venus cette semaine compléter leur matériel pour le moulin à scie dont ils ont doté leur village. Ils avaient précédemment donné commande à M. F. X. Drolet pour un engin de 30 forces. Ils ont un contrat de 25,000 madiers pour la prochaine saison de sciage, et font aussi la monture des grains à moulée.

PROGRES DE LA COLONISATION

Colons inscrits au Bureau de colonisation, de Montréal, pendant le mois de septembre, 391.

De Montréal, 308; France, 8; L'Assomption, 2; Rimouski, 1; Ste-Clotilde, 1; Holyoke, Mass., 1; Côte des Neiges, 4; Williamstown, Mass., 11; Fall River, Mass., 2; Les Cèdres, 1; St-Laurent, 3; St-Esprit, 2; St-Jacques l'Achigan, 1; Belgique, 3; Trois-Rivières, 4; Morin, 1; Adama, Mass., 1; St-Clet, 14; Sault-au-Récollet, 2; New-Bedford, 1; Hanabton, 2; Laprairie, 2; Vaudreuil, 2; Ste-Marthe, 2; Laurenceville, 2; Manchester, 3; Napierville, 1; Plymouth, N. H., 1.

Inscrits pour les endroits suivants:

Pour le nord de Montréal..... 25 " le Lac St-Jean..... 14 " le Lac Témiscamingue..... 30 " Les Basses Laurentides..... 21 " La Matapédia..... 4

Sur ces 391 colons, il y en a 17 pour le nord d'Ontario.

Colons inscrits au département de l'Agriculture pour le Lac Saint-Jean, pendant le mois de septembre dernier:

De Hochelaga, 2; Saint-Sauveur, Québec, 7; Manchester, N. H., 3; Saint-Cyprien, Napierreville, 4; North Cambridge, Mass., 2; Lac Mégantic, N. Y., 1; Paterson, N. Y., 1; Sainte-Foye, Québec, 2; L'Islet, 5; Saint-Jean-Baptiste, Québec, 1; Baie Saint-Paul, Charlevoix, 2; Brunswick, Mme, 9; Boston, Mne, 2; Saint-Cyrille, L'Islet, 1; Trois-Rivières, 1; Tanton, Mass, 1; Saint-Raymond, Portneuf, 5; Amesburg, Mass, 3; 52. Grand total, 426.

La Vallée de la Métapédia

Plusieurs colons se sont établis à Métapédia, au village Lagacé, depuis le printemps. Ce sont:

Auguste Lagacé, Achille Beaulieu, Jos. Sirois, Léon Beaulieu, J. B. Fournier, Albert Wheelhouse, Pierre Trépanier, John Essiambre, Jephly LeBlanc, Alexis Fupère, John J. Cyr, J. B. Sirois, Phil. LeBlanc, Ernest Bérubé, Phil. Beaulieu, Laurent Trépanier, Charles Barthelette, Édouard Trépanier, Zach. Barriault, M. Fournier.

Ces colons viennent de la Baie des Chaleurs, du Nouveau-Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard, des Etats-Unis et de Québec.

Plusieurs familles de Moncton, de Pointe-Verte, de Campbellton et de la Baie des Chaleurs doivent aller prendre des lots prochainement.

Le sol est d'une grande fertilité. Sur 100 visiteurs 99 restent et prennent des lots.

M. A. Beaulieu autrefois de Cacouna, a défriché 33 acres de terre, dans son été. Il a pu ensemencer en blé d'hiver à peu près la moitié. Il a dit que si le vent lui avait été favorable pour mettre le feu à tout son abatis, qu'il aurait pu facilement préparer ses 33 acres pour toutes les ensemencer en blé d'hiver.

Si la population prend des proportions si grandes à Métapédia c'est dû, dit un correspondant, à l'encouragement que donne le gouvernement par la construction des ponts et des chemins.

LE "MARIPOSA"

Le remorqueur Lord Stanley est arrivé à Québec dimanche, ayant à sa remorque la goélette G. T. D., de retour de Belle-Isle, où il a fait quelques tentatives pour renflouer le steamer Mariposa, naufragé dans le détroit. Le temps a été très mauvais la semaine dernière et ce n'est que jeudi que le Lord Stanley a pu approcher l'épave.

Comme nous en avions déjà émis l'opinion à la suite d'une entrevue avec le capitaine de l'Anstrian, le Mariposa est complètement perdu. Il est tellement enfoncé qu'il y a douze pieds d'eau dans sa cale à l'avant et trente pieds à l'arrière. Les inspecteurs l'ont condamné.

Parmi les personnes présentes sur le Lord Stanley et qui ont visité le navire, on remarquait le capitaine Reid, maître du havre de Montréal, M. Lacerie, représentant les compagnies d'assurances de St-Jean de Terrebonne. Une partie de la cargaison a été sauvée et transportée à St-Jean, où toutes les marchandises sauvées seront envoyées. M. Davie a fait transporter à Québec tout le cuivre qu'on a pu enlever du steamer.

On demande de l'ouvrage

Résolution du Conseil Central

Le Conseil Central des Métiers et du Travail de cette ville s'est ému plus que jamais du manque d'ouvrage à Québec. En conséquence, à la dernière réunion, une résolution a été proposée et adoptée, à l'effet de demander de l'ouvrage aux autorités.

Une requête sera adressée au gouvernement provincial et à l'hôtel de ville dans ce sens.

LE MEURTRE SHORTIS

Devant les assises a Beauharnois L'ACTE D'ACCUSATION

Le plaidoyer de la défense

(De notre correspondant special) Beauharnois, 2.—A la reprise de l'audience, a 2 heures, hier apres-midi, il y avait foule nombreuse dans la salle.

Les temoins principaux, John Loy, le caissier, et Hugh Wilson, etaient dans l'assistance. Ce dernier a de nombreux grains de poudre dans la joue gauche et portera toute sa vie les marques de sa blessure.

Les docteurs Surprenants et Nap. Delisle, qui procederent a l'arrestation, etaient egalement la.

A 2 h. 15, Shortis fut amene a la barre. M. Branchaud, greffier de la couronne, lui lut l'acte d'accusation.

A la demande traditionnelle: "Etes-vous coupable ou non coupable?" Shortis repond d'une voix forte et en levant la tete: "I am not guilty".

ImmEDIATEMENT M. Greenshields lut la declaration suivante:

"Province de Quebec, district de Beauharnois.

LA REINE vs. VALENTINE-FRANCIS CUTHBERT SHORTIS

L'avocat du prisonnier accuse de meurtre en outre de la plaidoierie orale de "non coupable", offre comme plaidoyer special au dit acte d'accusation sous leur reserve que de droit et dit: "Qu'au moment ou ont ete commis les actes allegues a la liste d'accusation, le prisonnier agissait sous l'influence d'une imbecilite naturelle et d'une maladie du cerveau, a tel point, de le rendre incapable d'apprécier la nature et la qualite de l'acte, et de savoir qu'un tel acte etait mauvais; qu'il etait de plus, a ce moment, dans un etat d'ignorance et de maladie de cerveau qui ne lui permettait pas de jouir de son libre arbitre; qu'il etait dans un etat de demence et qu'il etait fou."

Beauharnois, 1er octobre 1895. GREDNSHIELDS & ST-PIERRE, Avocats du prisonnier.

L'avocat de la Couronne, M. McMaster, repond qu'il s'objecte a la production de ce plaidoyer special. Il declare que la demande telle que presentee n'est pas reguliere. Il lit, a l'appui de sa these, divers articles du code de procedure. Il fait ensuite ressortir que toute idee d'irresponsabilite doit etre exclue en presence des faits tels que commis et de la premeditation qui semble absolument manifeste.

M. Greenshields repond qu'une commission speciale a ete nommee pour examiner l'accuse et se rendre compte de ses antecedents. Le rapport de cette commission est actuellement entre les mains de la cour et son ouverture qu'il demande immediatement lui donnera raison.

La couronne repond que cette ouverture ne peut-etre faite qu'en presence des petits jurés.

Le juge a cause de l'absence de M. St. Pierre, a ajourne la discussion sur cette question a lendemain.

Ce matin, le juge Mathieu est monte sur le banc a 10 heures precises. M. St. Pierre est a son poste.

Le pere et la mere de Shortis occupent des sieges aupres des avocats de la defense. A tout instant, la mere pleure abondamment. Le spectacle est fort penible.

M. St-Pierre a fait motion, ce matin, pour que la Couronne procede sur une seule accusation de meurtre a la fois. Apres discussion, la Couronne a consenti et l'on procede sur le meurtre de John Loy.

La cour s'occupe ensuite de la formation du jury. Le juré Sauvé étant recusé par la défense, la Cour nomme le greffier Blanchard et M. Bisson, M. P. P., pour décider si le juré n'est pas préjugé. Ceci décide qu'il peut être impartial, mais la défense le recuse de nouveau. George Sauvé étant appelé à son tour, déclare que les fous comme Shortis doivent être pendus et il ajoute que rien ne changera son opinion. La couronne admet alors qu'il ne peut-etre assermenté. Robert Wright, troisième juré appelé, est aussi recusé péremptoirement après que MM. Blanchard et Bisson l'eurent déclaré compétent à être juré. Wm. Adams, est recusé pour cause et déclaré incompetent par les vérificateurs. James McClutchy est à son tour recusé pour cause par M. St. Pierre. Apres l'avoit interrogé, la Couronne admet qu'il ne peut être juré.

Marcellin Hébert est recusé péremptoirement par la défense après avoir été déclaré compétent par les vérificateurs Bisson et Blanchard. Jeroniah Murphy est recusé pour cause. Apres avoir été interrogé, la couronne le recuse péremptoirement parce qu'il a déclaré qu'il acquitterait le prisonnier si on lui prouvait qu'il est fou. Charles McCarthy est d'abord recusé pour cause par la défense, mais après l'avoit interrogé, M. Greenshields retire son objection et McCarthy est assermenté. C'est le premier juré qui entre dans la boîte pour cette affaire Shortis.

Joseph Daoust est d'abord recusé pour cause, mais la défense retire son objection après l'avoit interrogé et il est assermenté.

Alfred Deschamps est recusé pour cause par M. St-Pierre, puis ensuite péremptoirement.

Théodore Bourdon est recusé pour cause par la défense, puis accepté après avoir été interrogé sur ses dispositions.

Il en fut de même de Régis Cardinal, Alex. Watson est assermenté comme juré. John Darby est recusé péremptoirement par la défense. William Gennery est recusé pour cause par M. Greenshield. Apres examen il est déclaré compétent et assermenté.

Il est une heure et la Cour suspend alors ses séances. Six jurés seulement sont assermentés; il faudra le reste de l'après-midi pour compléter le jury. Il n'est pas certain que le tableau du shérif soit suffisant.

Beauharnois, 3.—Quand la Cour s'est ajournée, à 1 heure 15, hier après-midi, il n'y avait que six jurés d'assermentés.

A la reprise de l'audience, à 2 h. 30, on a continué l'opération du tirage au sort des jurés. Comme chaque juré appelé est l'objet d'un minutieux interrogatoire de la part de la défense d'abord, de la Couronne ensuite, les deux derniers jurés acceptés sont assermentés à titre d'experts et donnent leur opinion, sur la personne proposée.

La défense déclare alors le juré refusé ou accepté. La question finale posée à chacun est la suivante: "Avez-vous jamais dit que le prisonnier devrait être pendu, qu'il soit reconnu sain d'esprit ou non."

Les messieurs dont les noms suivent ont été refusés pour cause d'opinion arrêtée d'avance ou de partialité reconnue: Adam Easton, Alphonse Pilon, Joseph Picard, Arsène Bouchard, Jean-Baptiste Dupuis, Hercule Brault, John Moore, James McWhennie, Zephirin Amosse, J. Pitre, Guisolphé Leonard, George Hyde, Edouard Robert, Thomas Boys, Chs. Wilson, Zotique Lefebvre, Ephrem Major, Jos. Roy, Julien Baudin.

Il a fallu 1.30 heure pour choisir le douzième juré. David Elliot, Thomas Gibbin, Alex. McMartin, William Metcalfe et James Caruthers, sont tour à tour recusés et pour cause. A la fin, John Cunningham est assermenté; il était alors 11.30 heures.

Les témoins de la Couronne reçoivent l'ordre de la cour de se retirer, puis M. McMaster commence, à midi moins quart, à expliquer la cause au jury.

La récolte du sucre

1,200,000 tonnes de moins que l'an dernier

London, 2.—Giesecker, qui est une autorité dans le commerce du sucre, dit que cette année la récolte en Europe sera de 1,200,000 tonnes de moins que l'an dernier. Le commerce de sucre a déjà diminué de 700,000 tonnes et le revenu aux Etats-Unis accuse à ce chapitre, pour les six mois finissant le 30 septembre, une diminution de £4,063,000.

Mort d'un Trappiste

Le supérieur de Mistassin

Le révérend Père Alban, supérieur des Trappistes de Mistassin, est mort subitement, avant-hier, dans la nuit, à l'âge de 68 ans. Le révérend Père était malade depuis quelques jours, mais rien ne faisait prévoir une fin si soudaine. Il n'a pu recevoir les derniers sacrements, bien qu'il y eut plusieurs prêtres dans le monastère. Le révérend Père Alban était natif d'Angleterre.

La noyade de la rivière Batiscan

Découverte du cadavre de madame Joy

Nos lecteurs se rappellent la noyade arrivée dans le cours de l'été dernier dans la rivière Batiscan. Madame Joy, de Cambridge, Mass., a perdu la vie avec un guide dans cette catastrophe et son corps n'a pu être retrouvé. Ce n'est que mercredi dernier qu'on a découvert le cadavre.

La défunte était sœur de M. Greenough, de Portneuf. L'accident est arrivé pendant une excursion de pêche.

Guérissez votre rhume

Le Baume Rhumal est le remède le plus efficace pour les maladies de la gorge et de la poitrine. Dès les premières doses la toux diminue et l'oppression cesse. Son usage prolongé guérit les vieilles bronchites. Le Baume Rhumal se vend partout 25 cents le flacon.

LE PROCES DE DEMERS

Déclarations sensationnelles Un individu les habits maculés de sang a été vu le jour du meurtre

Montréal, 2.—A quatre heures précises la séance est reprise. Le bruit que la défense avait deux nouveaux témoins à produire s'est répandu rapidement autour du Palais, aussi la salle est-elle bondée et la curiosité de tout le monde vivement excitée.

Le premier témoin entendu se nomme Isaac Aronson, prêteur sur gages, demeurant 3121 rue Notre-Dame, entre les rues Vinet et Dominion, tout près de la rue Atwater.

Le jour du meurtre Aronson a vu sortir de la cour de son voisin, M. Mercure, un homme dont les habits étaient maculés de sang. Cet homme a passé à sept ou huit pieds tout au plus du témoin. Il était alors entre cinq et six heures du soir, et à ce moment-là, Aronson ignorait quel meurtre eut été commis. La figure de l'individu était aussi éclaboussée de sang.

Ce même homme, Aronson affirme l'avoir vu aussi la veille du meurtre, à la porte de son magasin, causant avec une femme qu'il cherchait à y faire entrer. A la fin, le couple entra et la femme proposa au témoin de lui vendre sa collerette; Aronson refusa. Il était alors midi à peu près.

La femme était jolie, taille cinq pieds et demi environ, face ronde, teint coloré, cheveux foncés. Elle portait une robe bleue tachetée de blanc, et Aronson reconnaît la fameuse robe bleue qui lui est présentée par l'avocat de l'accusé, comme étant bien celle que portait la personne dont il parle.

Le témoin est très affirmatif et dit qu'il ne peut se tromper quant à la robe, car le dessin n'en est pas commun. Il a de plus vu la femme de très près.

Aux questions de la couronne Aronson répond qu'il n'a jamais vu Mme Demers et qu'il ne connaît M. Demers que de vue. L'homme qui accompagnait la femme en question était venu plusieurs fois dans le magasin du témoin, son nom doit même être entré dans ses livres, c'était un homme de 35 à 40 ans, habillé en ouvrier, portant sa barbe, large des épaules, ayant deux ou trois pouces de plus que le témoin. (Celui-ci mesure 5 pieds et 2 pouces et demi.)

Le second témoin est M. Damien Mercure, marchand de Ste-Cunégonde, rue Notre-Dame entre les rues Vinet et Dominion.

C'est le jour du meurtre, à huit heures du soir, qu'il a appris la mort de madame Demers.

Le même jour, vers quatre heures de l'après-midi, un homme est entré dans la cour du témoin, il avait les habits et la figure couverts de sang. M. Mercure l'a laissé la jusque vers six heures puis lui a ordonné de filer. Cet homme était à jeun, ne paraissait nullement blessé, il portait un habit brun jaune carreauté, un chapeau brun et était plus grand et plus gros que le témoin.

Jamais, ajoute celui-ci, je n'avais vu cet homme là avant et jamais je ne l'ai vu depuis ce jour-là.

La couronne ne pose qu'une seule question au témoin.

—Quelle est votre taille? —Cinq pieds neuf pouces.

M. Desmarais appelle ensuite un témoin de la couronne, M. Arcade Dupuis, mais celui-ci est absent. L'avocat de la défense déclare qu'il n'a que deux ou trois questions à poser au témoin et que sa preuve sera close.

Le témoin suivant est Donald Demers, sœur de l'accusé. Elle reconnaît comme étant celles de sa belle-sœur et de son frère les photographies qu'on lui montre. Ces photographies ont été prises durant la première année de leur mariage.

Le juif Aronson est alors rappelé dans la boîte aux témoins. On lui montre les photographies en question. Le témoin répond que ces portraits sont en tout semblables à la femme qui est entrée dans son magasin la veille du meurtre en compagnie d'un autre homme.

M. Quinn soumet le témoin à une transquestion des plus sérieuses. Il veut connaître son expérience en ces matières, comment il se peut qu'il puisse reconnaître une femme qu'il n'a vu qu'une seule fois par une photographie prise il y a cinq ans, etc.

Aronson répond qu'il a l'œil exercé dans ces choses-là, qu'il est toujours soupçonneux dans son genre de commerce et qu'il remarque tous les visages qui entrent dans son magasin. Il faut que les apparences d'une personne changent de beaucoup pour qu'il ne puisse pas la reconnaître, même après un assez long espace de temps et par sa photographie seule. Il ajoute qu'il a fait des recherches depuis hier pour retrouver dans ses livres les noms de ceux qui sont allés à son magasin le jour où l'homme

aux taches de sang a mis quelque objet en gage chez lui, mais comme il y a cinq ou six noms français entrés dans ses livres ce jour-là, il ne peut dire quel est celui de l'individu en question.

Montréal, 3.—M. St-Jean a demandé que l'affaire Gauthier ne vienne qu'en novembre, car l'enquête médicale ne sera pas terminée avant cette époque.

L'affaire est renvoyée en novembre, à moins que les médecins ne soient prêts auparavant.

M. Massy, chef de police de Saint-Henri, en se rendant à la demeure de Demers, a rencontré un homme qui saignait du nez; le sang tombait dans la moustache et sur le menton; la moustache semblait pleine de sang et le chef Massy n'a pas cru devoir y prêter plus d'attention.

C'était à deux arpents de la maison du meurtre. Le témoin fait la description du costume et de la figure de l'inconnu, qui chambrantait un peu mais qui avait l'air calme.

Il ne savait d'ailleurs, au moment où il a rencontré l'individu, qu'il y avait un crime de commis; on lui a parlé d'un suicide et il n'en a pas pensé plus long sur le moment et il a voulu aller au plus pressé, sans s'inquiéter de cet homme qu'il n'avait jamais vu.

M. MacMahon, coroner.—La première fois qu'on lui a parlé de la chose, c'était deux jours après le meurtre. Ce fut le chef Massy qui lui rapporta en riant le fait qu'un homme avait été vu saignant du nez le long de la route.

Quelques jours plus tard, le constable Lacroix raconta au coroner ce qu'il avait appris d'Aronson et Mercure. Le coroner a alors tracé à l'agent son devoir. Il lui a conseillé de se procurer une photographie ou un numéro de la Presse du 14 juin pour présenter à Aronson.

Deux jours après, Lacroix faisait son rapport, mais comme il commençait, le chef Massy se chargea de faire une description qui coïncidait avec celle que le constable allait rapporter.

Le coroner avait ordonné à Lacroix d'essayer de trouver l'inconnu ensanglanté, et il croyait que Lacroix était allé aux adresses indiquées par Aronson.

Mme Lagut connaît Gustave Demers et on lui demande certains renseignements au sujet d'un voyage de Gustave Demers à Montréal pour aller chercher l'enfant.

Joseph Juneau, forgeron de Sainte-Cunégonde, a été le premier témoin entendu à la séance d'hier après-midi.

Il a appris le meurtre de Mme Demers le jour même où le crime a été commis. Le même jour, il a vu un homme se battre dans la cour de M. Leclair, hôtelier. Après s'être battu, cet homme saignait beaucoup. Il avait le visage ensanglanté. Il est allé se reposer dans la cour du juif Aronson. Je connais, continue le témoin, le nom de cet homme. C'est un nommé Sunny Bastien. Je connais aussi sa femme de vue. Je l'ai rencontrée avec son mari la veille du meurtre. Elle était vêtue de noir. Je ne sais pas où ils demeurent. Je crois même que Bastien est maintenant en prison. Quant à sa femme je l'ai vue encore en me rendant ici cet après-midi. Elle était sur la rue Notre-Dame. Le jour du meurtre, je ne travaillais pas. J'ai vu arriver Bastien à la buvette avec une femme qui l'a quitté quelques minutes plus tard, parce que M. Leclair l'a mis dehors. Cette femme n'était pas l'épouse de Bastien. Je ne sais pas où j'ai connu ce dernier.

M. Desmarais, le défenseur de Demers, a reçu d'une femme une lettre dans laquelle elle dénonce un témoin de la Couronne, et déclare au savant avocat que si l'accusé est condamné, elle fera connaître le nom du véritable meurtrier.

Cette lettre a fait sensation au palais.

Profession religieuse

Jeudi matin, à l'Hôtel-Dieu de Québec, M. l'abbé René-Edouard Casgrain, assistant-chapelin de cet Hôtel-Dieu, a reçu les vœux perpétuels des Sœurs Emma Lachance dite de Marie du Carmel (de St-Jean, I. O.); Claudio Mayrand dite de Saint-Jean de Dieu, (des Grondines); Julie Bernier dite de St-Joseph, (de St-Edouard); Laure Gaumond dite de Ste-Cécile, (de Québec) religieuses de cœur; et Céline Lebel dit Beaulieu dite de Saint-Jacques, (de St-Ambroise), religieuse converse; et il a donné l'habit religieux aux Sœurs Ophelia Rousseau dite de St-Alphonse de Ligori, (de St-Michel); Alexandrine Drolet, dite de St-François de Salles, (de St-Augustin de Portneuf); Amanda Langlais dite de Marie de la Providence, (de St-Basile); Joséphine Normand dite de Ste-Anne de Jésus, (de St-Paschal); Marie Côté, dite de Marie de la Nativité, (des Trois-Pistoles); Joséphine Nadeau, dite de Ste-Anastasia, (de St-Lambert).

Le sermon de circonstance a été prêché par le Révérend Père Adam, de la Congrégation de Jésus.

Parai les prêtres présents à la cérémonie, on remarquait le Révérend Père Adam, de la Compagnie de Jésus, comme diacre, et M. l'abbé J. O. Bernier, sous-diacre; MM. les abbés Boudry, Gauvin, Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu.

HORRIBLE ACCIDENT

Un jeune homme écrasé par les chars

Un horrible accident est arrivé jeudi matin, le 3 octobre, à la station d'Harlaka, dans les circonstances suivantes:

Un jeune homme de Québec du nom de Pierre Dorion, de Saint-Roch, élève de Rhétorique au séminaire de Québec, était allé à Harlaka chez un des oncles, hier.

Il devait revenir à Québec ce jour-là et en conséquence, il se rendit à la station afin de prendre le convoi express de l'Intercolonial. Or, ce convoi n'arrêta pas à cet endroit.

A 11 h. 20, le convoi arriva. Malgré la défense de l'agent de la station, il voulut sauter dans le train et roula sous les chars.

Le convoi fut immédiatement arrêté et on vola au secours du blessé. Détail émouvant, le père du blessé, M. Napoléon Dorion, qui est connu de malle, était sur le train. Il ignorait complètement que son fils fût à Harlaka. Qu'on imagine la douleur du père lorsqu'il reconnut son fils couvert de sang.

Le blessé avait le crâne défoncé et une jambe cassée.

Il fut transporté à Lévis d'où l'ambulance le conduisit à l'Hôtel-Dieu. Les Drs Hearn et Lemieux lui ont donné leurs soins.

A 1 h. 50, le malheureux blessé était mourant.

Le pauvre jeune homme avait entre autres blessures une jambe écrasée, une épaule disloquée, et le crâne fracturé.

Dans le cours de l'après-midi, il a été trouvé nécessaire de lui amputer un pied.

En dépit des soins intelligents que lui ont prodigués les Drs Hearn et Lemieux, le malheureux jeune homme n'a pu survivre et il a expiré à 8 h. 30 du soir.

PENIBLE ACCIDENT

Enfants ébouillantés

Dimanche matin, au moment où M. Ls. Lacouture, M. P. P., et sa femme de Sorel partaient pour la messe basse, trois de leurs jeunes enfants ont été victimes d'un bien pénible accident. Ils jouaient autour du poêle, dans la cuisine, quand tout à coup l'un d'eux s'accrocha à un chaudron, rempli d'eau bouillante, qui se vida en entier sur eux. L'un, âgé de 4 ans, a eu le bras tout échaudé, un bébé de 8 mois a eu le pied affreusement brûlé, et un autre, âgé de 2 ans, a eu tout le côté, depuis l'épaule jusqu'au pied, complètement ébouillanté, à tel point qu'en retirant ses habits la peau s'enlevait, et on a été obligé de la couper avec les ciseaux.

Ce pauvre petit malheureux a été sans connaissance dimanche et hier toute la journée. Ce matin cependant il est mieux et on le dit hors de danger.

M. et Mme Lacouture ont toutes nos sympathies dans le malheur qui vient de les frapper.

UN CRIME MYSTERIEUX

Un homme tué à coup de fusil

Paris, 3.—Un crime épouvantable vient d'être commis à Pleudihen, près Dinan, (Côtes du Nord.)

Vers six heures du matin, Louis Egalon, âgé de quarante-quatre ans, quittait sa mère, âgée de quatre-vingt-deux ans, avec laquelle il demeurait à l'extrémité du bourg, pour se rendre à Dinan. Il emportait un panier vide et un trousseau de clefs. Il avait promis à sa mère de rentrer par le train de onze heures trente-deux. Mais ayant oublié quelque chose à sa forge, il retourna aussitôt à l'atelier.

A midi, sa mère ne le voyant pas revenir, eut l'idée d'aller voir à l'atelier; elle trouva son fils étendu au milieu et baignant dans une mare de sang. Il portait à la tête une blessure béante produite par un coup de feu. La mort avait dû être instantanée.

On a retrouvé un fusil Lefaucheur au râtelier, déchargé d'un coup. Mais la position de la victime, celle de sa blessure et l'endroit où l'arme est déposée ne pouvaient faire admettre l'hypothèse d'un suicide, ainsi qu'on l'avait pensé tout d'abord. Il y a donc eu assassinat; mais personne ne connaît d'ennemi à Egalon, qui jouissait de l'estime et de la considération générales.

On se perd en conjectures sur ce crime mystérieux. Des mandats d'amener ont été décernés contre les frères de la victime, sur qui pèsent de graves soupçons; l'un d'eux a été arrêté et écroué à Dinan.

La santé des vieillards

Le remède des vieillards atteints de rhume, toux, grippe, bronchite, c'est le Baume Rhumal. Il ne fatigue pas l'estomac. 25 cts. le flacon.

Le drame de Valleyfield

Shortis devant les Assises de Beauharnois

Suite du procès

Beauharnois, 4—Le premier témoin appelé à l'audience d'hier, est John Lowe.

John Lowe est caissier de la filature de coton à Valleyfield.

Il ne quitte pas l'accusé des yeux.

Il a fait la connaissance de Shortis en juillet 1894, lorsque ce dernier est entré au service de M. Simpson. Après avoir donné quelques détails sur les rapports de Simpson avec Shortis, il explique comment les employés étaient payés. C'est lui-même qui recevait les fonds de la banque de Montréal chaque quinzaine. La fabrique compte 1,600 employés.

Le 1er mars, il reçut, comme à l'ordinaire, la solde des ouvriers. C'était un vendredi. Shortis connaissait parfaitement les habitudes de la fabrique. Ce jour-là, Lowe reçut l'argent vers 7 1/2 heures. Vers 10 heures du soir, quelqu'un a frappé. Lowe a demandé qui frappait. Entendant le nom de Shortis, il a ouvert. Lowe travaillait avec Wilson. Shortis est entré dans le bureau, et s'est mis à causer avec ses anciens amis.

M. MacMaster produit un plan de l'usine de Valleyfield. Lowe donne lui-même les explications nécessaires aux jurés.

A 3 heures, M. et Mme Shortis arrivent en cour et se placent auprès de leurs avocats.

L'HISTOIRE DU DRAME

A l'ouverture de la cour, ce matin, le juré malade était à son poste et John Lowe a continué son témoignage commencé hier l'après-midi.

Comme il la dit hier, Shortis en entrant dans les bureaux de la manufacture, le soir du 1er mars, se mit à causer amicalement avec les employés.

Le paie-maitre Lowe avait selon son habitude en cas d'attaque par des voleurs, un revolver chargé, du calibre 32, sur la table, où il comptait l'argent.

Shortis remarqua le revolver, et me demanda de le lui passer pour l'examiner.

En réponse à M. MacMaster, le témoin explique de nouveau qu'il était ce soir-là dans le bureau avec Hugh Wilson et Jack Loye. Il y avait aussi dans la fabrique, les deux gardiens de nuit, Maxime et Arthur Leboeuf. Ceux-ci se tenaient généralement dans la vaste chambre des moutons à tisser le coton. De temps à autre, durant la nuit, ils faisaient une visite de tout l'établissement.

Dans la cave du corps de la bâtisse située à l'est, se trouvent les bouilloires et les fournaises. Trois hommes y passent toujours la nuit, afin d'entretenir les feux.

Le 1er mars, c'étaient Napoléon Delisle, J. B. Lavigneur et Chs Trampe.

Du département des bouilloires, il est physiquement impossible d'entendre ce qui se passe dans les autres parties de l'édifice.

Shortis remarqua le revolver et me demanda de le lui passer pour l'examiner. J'enlevai les cartouches des chambres et passai l'arme au meurtrier. Shortis se mit à nettoyer le revolver, tout en causant avec nous. Il s'amusa ainsi durant une heure. A onze heures, il me remit le revolver. Je le rechargai et quand les chambres furent toutes remplies, Shortis me redemanda l'arme de nouveau sous prétexte de voir le nom de fabrique où elle était sortie. Au même instant j'eus besoin d'aller à la voûte. Shortis prit le pistolet sur ma table. Je lui dis : "Laisse ça là, il y a assez longtemps que tu joues avec ce revolver." Au même instant, un coup de feu partit, et une balle atteignit Wilson à la joue.

Au premier moment je crus à un accident. Je courus soutenir Wilson, pendant que Jack Loye, courait au téléphone pour appeler un médecin. Comme vous voyez, continue M. Lowe, le téléphone se trouve dans une petite chambre située dans le coin gauche du bureau. Jack Lowe n'avait pas encore touché l'instrument, quand je vis Shortis se retourner de son côté, faire un pas en avant et lui tirer une balle dans la tête. Lowe tomba mort comme une masse sur le parquet, la tête en partie dans la petite chambre du téléphone. Shortis coupa ensuite le téléphone, afin d'interrompre toute communication entre la fabrique et la ville. C'est alors seulement que je compris que j'étais en présence d'un malfaiteur.

Je m'emparai de l'argent et je me réfugiai dans la voûte, où m'avait précédé Arthur Leboeuf dès le premier coup de revolver. Je refermai la voûte sur nous et j'entendis, presque immédiatement après, quatre autres détonations. Je ne vis plus rien, excepté au moment où on est venu ouvrir la porte à 2 heures 30 le lendemain matin.

Pendant qu'ils étaient tous deux enfermés dans la voûte, Shortis avait pris le soin de recharger les deux armes.

Poirier produit aussi le gros ciseau trouvé dans les poches de palot du prisonnier, des cartouches, une paire de bretelles, celles de Maxime Leboeuf dont Shortis s'était servi pour trainer le cadavre de sa victime dans l'escalier de la tour centrale de la bâtisse. Ces bretelles étaient attachées au bras gauche du pauvre Maxime Leboeuf. Le témoin produit également les balles trouvées dans les corps de Loye, de Leboeuf et du jeune Wilson. Enfin, il produit le tube du téléphone et quelques autres parcelles de l'instrument arrachées par Shortis.

Lowe continue ensuite son témoignage. Il raconte dans les moindres détails les circonstances qui ont précédé le premier coup de revolver tiré sur le jeune Wilson.

HUGH WILSON

Beauharnois, 5—Voici, en résumé, l'intéressant témoignage donné par le jeune Hugh Wilson, hier. Il confirme les déclarations de Lowe, jusqu'au moment où Shortis lui a tiré sa première balle. A ce moment, Wilson venait de mettre son pardessus pour s'en aller. Wilson a reçu la balle sur la joue gauche. Elle a ricoché en bas, est venue lui briser trois dents, puis est sortie par le bas de la machoire. Il exhibe une parcelle de plomb qui est sortie de sa langue après y avoir séjourné deux mois.

Sitôt blessé, il s'est porté les deux mains à la figure. Il n'a pas eu connaissance, sur le moment, de la mort de Loye. Il était trop étourdi par sa propre blessure ; quelques instants après, reprenant ses sens, il l'a vu étendu à terre. Il a vu Shortis relever la main. Il lui a crié "Ne tire pas". Il a voulu lui aussi aller au téléphone, mais Shortis l'a visé de nouveau et a tiré, mais il l'a manqué. Wilson a reculé et Shortis a tiré sur lui une troisième fois. La balle a frappé le mur. Il n'a pas connaissance que Shortis ait tiré sur lui quand il était dans les bras de Lowe. Il était presque évanoui à ce moment. Après le troisième coup de feu, il s'est réfugié dans le bureau du géant.

A ce moment il a vu Shortis tirer sur une personne qui arrivait par le corridor de l'usine ; c'était Maxime Leboeuf qui faisait sa ronde habituelle. Wilson s'était enfermé dans le bureau. Shortis est revenu en courant et a défoncé un panneau de la porte à coups de pieds. Wilson a réussi cependant à s'enfuir dans le corridor et dans la salle des métiers. De ce moment, ses souvenirs sont très confus. Il avait presque perdu la raison. Shortis le poursuivait de près. Il a entendu le bruit du chien du revolver qui s'abattait sur une cartouche, mais heureusement l'arme était déchargée. Dans le corridor il a vu le corps de Leboeuf gisant à terre.

Au moment où il entrait dans la salle des métiers, une nouvelle balle lui a sifflé à l'oreille. Il est tombé sans connaissance dans cette salle, épuisé par la perte de son sang.

et Delisle se sont dissimulés des deux côtés de la porte du bureau. Shortis a contourné un comptoir. Le docteur lui a crié : "Haut les mains". Shortis les a levées en l'air et a dit : "Voilà mon revolver. Je me rends. Je ne sais pas pourquoi je tue ces gens-là."

Il tenait son revolver de la main gauche, et le docteur l'a pris également de la main gauche. Il a fait assoir Shortis dans un fauteuil. Delisle le surveillait, sa barre de fer à la main. Lowe a crié au témoin d'aller voir à Loye. Le docteur a constaté que ce dernier était mort.

MM. Sparrow et Smith arrivèrent l'un après l'autre, puis M. Lecompte. MM. Sparrow et Smith prirent un funail et trouvèrent le cadavre de Leboeuf au milieu de l'escalier conduisant au sous-sol, la tête sur la troisième marche d'en haut. C'était Shortis qui l'avait traîné là.

Il était deux heures moins dix à la pendule du bureau quand le docteur a constaté la mort de Loye. Le docteur Sutherland dit que Wilson portait au cou des traces de doigts, comme si une tentative de strangulation avait été faite. Pas de transquestion.

NAPOLEON DELISLE

employé de la filature de Valleyfield et l'un des gardiens de nuit, est appelé. C'est lui qui a relevé Wilson, à son arrivée, vers 1 1/2 heures de la nuit, à la chambre des chaudières. Il corrobore les témoignages précédents.

La défense avant de communiquer sa preuve, demande qu'une commission rogatoire soit nommée pour aller interroger M. McGinnis qui est malade à Huntingdon. La cour accorde la requête et on décide d'aller l'interroger lundi soir.

M. Lapointe, député greffier de la couronne, est nommé commissaire.

La défense commence sa preuve par la lecture de sa commission rogatoire qui est allée en Irlande interroger des témoins pour établir la folie de l'accusé.

Beauharnois, 7—La lecture du rapport de la fameuse commission rogatoire qui est allée en Irlande examiner des témoins à l'effet d'établir que le meurtrier de Valleyfield n'est pas responsable de ses actes, durera deux jours. Il comprend 575 pages, grand format, et 48 témoignages de toutes sortes. Une centaine de pages ont été lues samedi.

Les jurés ne prêtent guère d'attention à la lecture ennuyante de ce volumineux rapport.

Les quelques témoignages exposés jusqu'à présent semblent indiquer que Frank Cuthbert Valentine Shortis, fils unique d'une famille de riches importateurs de bestiaux, a grandi sans que jamais ses volontés se soient trouvées contrecarrées. Ses mauvais instincts naturels se sont développés, et il est arrivé à son âge actuel, 20 ans, ayant perdu tout sens moral, toute pudeur, toute dignité et tout sentiment humain du bien et du mal.

Les moindres faits reprochés à Shortis par la commission d'Irlande, sont la cruauté envers les animaux, les tentatives d'incendie maintes fois répétées, des coups de revolver et de carabine tirés sur ses voisins, dans les portes, les fenêtres et sur les animaux.

Afin de permettre aux jurés, aux avocats, aux experts et aux journalistes d'aller passer les dimanches à Montréal, la cour s'est ajournée à 3 h. 30.

Shortis a passé la journée du dimanche enfermé dans sa cellule. Il n'en est sorti que pour aller prendre ses repas dans les appartements du géolier. Il a été gai toute la journée ; il a mangé et dormi comme un bienheureux. Son père et sa mère sont allés le visiter deux fois dans la journée.

Comme il n'y a pas de chapelle à la prison de Beauharnois, le prisonnier n'a pu aller à la messe. Les jurés ont subi le même sort ; on ne les a pas conduits à l'église paroissiale.

Ce matin, le juge, les avocats et les experts sont arrivés par le train de 8 heures 30.

M. Greenshield et M. Foster ne sont pas allés à la ville. M. Foster s'est rendu, hier, à Valleyfield, pour recueillir des témoignages favorables à la défense.

La cour a repris ses séances, ce matin, à 10 heures précises, et on a continué la lecture du rapport de la commission rogatoire.

Ce matin le prisonnier Shortis s'est levé en chantant "La Marseillaise." Il connaît l'air de l'hymne nationale de la république française à la perfection, mais il en ignore les mots. Tout ce qu'il sait et peut prononcer, c'est "aux armes citoyens formez vos bataillons."

Après avoir turluté jusqu'au bout la "Marseillaise", Shortis a dit au géolier qu'il aimait beaucoup le chant et qu'il regrettrait de ne pas savoir assez le français pour en prononcer toutes les paroles.

Le prisonnier n'a plus maintenant aucun souci et est parfaitement satisfait de son sort, attendu que sa mère lui a fait parvenir ce qui lui manquait, c'est-à-dire du bon savon.

Thomas Joseph Cream, âgé de 60 ans et médecin à Clonmel, a connu le grand

père de Shortis et sait qu'il est mort fou à l'asile d'aliénés de sa localité. Le défunt s'imaginait toujours qu'il allait être pendu, et il a fini par devenir un imbécille complet. Thomas Shortis, le grand père de Valentine, est mort à l'asile ; il a été complètement fou durant les sept dernières années de sa vie. Il était d'un tempérament d'une grande violence et il fallait sans cesse le surveiller.

En transquestion par M. MacMaster, le témoin dit que le défunt n'a pas fait de testament avant de mourir, parce qu'il n'avait pas assez d'esprit.

WILLIAM H. GARDNER

âgé de 65 ans, et médecin de Clonmel. Il était surintendant de l'asile d'aliénés de l'endroit. Il déclare que vers 1868, John Shortis, frère du père de l'accusé, a été interné à l'institution. Il est mort à l'asile en février 1886. Il fut successivement admis quatre fois dans l'institution depuis 1868 à 1886. La dernière fois qu'il y est entré, ce fut en 1876, et il n'en est point sorti jusqu'au jour de sa mort. John Shortis était d'une grande violence ; il n'avait aucun contrôle sur lui-même ; il fallait deux ou trois gardiens pour en prendre soin.

Le témoin jure aussi que William Scott, un jeune garçon de 10 à 11 ans, été interné à l'institution de Clonmel et y est demeuré quelques mois en 1888. Sa folie provenait de cause épileptique ; le jeune Scott était un neveu de Madame Shortis. Le témoin jure également que Francis Wynberry, grand oncle de l'accusé, a passé douze ans dans l'asile de Clonmel, et y est mort.

En 1872, deux frères et deux sœurs de ce M. Wynberry ont été également internés durant plusieurs années dans la même institution et y sont morts absolument fous. Le témoin donne ensuite un long rapport indiquant la condition dans laquelle se sont trouvés chaque jour tous les malades durant tout le temps de leur internement.

La lecture de ce rapport, sans intérêt n'était pas terminée à une heure, quand la séance a été suspendue.

La première déposition extraite du rapport de la commission, ce matin, a été celle de John Cullins. Il connaît l'accusé depuis quinze ans et est géant de théâtre dans la ville natale de Shortis. Le prisonnier a été pour lui une véritable nuisance ; à chaque représentation il montait sur la scène avec des revolvers, faisait feu sur les décors et sur les acteurs. Quand je voulais un soir le chasser, il me demanda pourquoi et me fit observer qu'il était aussi bon acteur que les gens de la troupe ; j'insistai cependant ; alors il me menaça de son revolver.

Un autre jour, il fit feu sur l'horloge de l'hôtel de ville de Waterford et en brisa le verre. Shortis n'a jamais parlé en présence de Cullens d'une manière sensée. J'ai conseillé à son père de l'envoyer en Amérique, ajoute le témoin, ou de l'enfermer dans une institution où sa folie ne pourrait nuire à personne.

J'ai toujours considéré le jeune homme comme un fou parfait et j'ai dit à plusieurs reprises que c'était une honte pour son père et sa mère de ne pas l'avoir interné dans une asile cinq ans auparavant.

Beauharnois, 7—James John Shea, coroner du district de Tipperary et gouverneur de l'asile d'aliénés de Clonmel, âgé de 75 ans, connaît le prisonnier. Il a aussi connu le frère du père du jeune Valentine, et il atteste qu'il a vécu plusieurs années à l'asile et y est mort fou en 1891. Il atteste que d'autres frères ou sœurs de la mère ou du père de l'accusé sont morts fous dans la même institution.

Ce témoin prouve hors de tout doute qu'il y a folie héréditaire du côté du père et du côté de la mère de Shortis.

La déposition de Edward Doody vient ensuite. C'est un fermier du comté de Waterford. Il connaît le prisonnier. Il y a huit ans, Shortis tira sur sa petite fille, un samedi soir, et la blessa au bras. L'enfant n'était âgée que de 4 ans. Shortis fut conduit à la résidence de ses parents. Une plainte fut faite à la loi, mais le jeune homme nia positivement avoir tiré sur la fille du témoin. La mère prit sa part. Le témoin raconte que Shortis se conduisait comme un fou dans la ville de Waterford. Il conduisait son cheval dans les rues de façon à tuer les piétons. Quand il réussissait à blesser, à écraser ou à renverser quelqu'un avec son cheval affolé, il avait un plaisir inouï. Il riait à se désopiler la rate. Pour lui, Shortis n'est pas responsable de ses actes.

Transquestionné par M. MacMaster, le témoin dit que quand sa fille a été blessée par l'accusé, il est parti en une monumentale "brosse" et que c'est la raison pour laquelle il n'a pas averti le père du prisonnier.

George Moore, Patrick Walsh, William Kavanagh, Samuel Chretien Allingham et James J. Odonohue relatent, comme les témoins précédents, les excentricités de Shortis à Waterford.

LA SANTÉ DES VIEILLARDS

Le remède des vieillards atteints de rhume, toux, grippe, bronchite, c'est le *Baume Rhinal*. Il ne fatigue pas l'estomac. 25 cts. le flacon.

DEVANT TANANARIVE

On entend devant la ville le bruit des détonations de l'armée française

Les Hovas vont demander de cesser les hostilités

Londres, 8—Une dépêche de la *Pall Mall Gazette*, de Tananarive, dit que le 25 septembre dernier, des émeutiers se sont rendus dans le cimetière anglais à la capitale des Hovas et ont brisé les cercueils et mutilé les cadavres. Ils se sont ensuite jetés sur l'observatoire français et l'ont détruit, menaçant en même temps de détruire les maisons des résidents français.

Les deux armées françaises et Malgaches sont maintenant en vue de la capitale et l'on entend distinctement le bruit des détonations.

On envoie constamment de la ville des renforts composés des détachements de soldats indigènes. Des Hovas choisissent parmi les citoyens les plus en vue de la ville sont partis croit-on, chargés d'une mission diplomatique, qui serait de traiter avec les représentants français afin de faire cesser les hostilités.

On a reçu de Paris des avis transmis de Tananarive à la date du 22 septembre portant que la reine Ranavaloa a lancé une proclamation accusant ses soldats d'être des lâches. La reine y déclare que, quant à elle, elle ne quittera pas la capitale et ne fuira pas devant les Français. Les résidents étrangers sont retenus dans la capitale Malgache qu'ils ne peuvent quitter.

Tananarive est la ville principale de l'île ; sa population dépasse 80,000 habitants. Elle s'élève par 1,460 mètres d'altitude, à 180 kilomètres de la côte orientale et à 360 de la côte occidentale.

Tananarive est bâtie sur le sommet et les flancs d'une montagne de granit. De loin, son aspect est grandiose et original. On ne voit d'abord, à une assez grande distance, que le palais du gouvernement, de couleur grise, qui domine tout ; peu à peu, les autres palais du sommet se dégagent, ainsi que les clochers des temples méthodistes.

A mesure qu'on approche, on aperçoit les cases qui envahissent la montagne dans tous les sens ; ces cases, bâties en terre glaise en général, ont une couleur sombre et sont couvertes de paille.

Du haut de la ville, surtout vers le Sud, on a un coup d'œil magnifique. C'est un immense panorama qui se déroule, avec des lacs et des rivières dont les rives courent à perte de vue, et à l'horizon se dessine une ceinture de montagnes d'une teinte bleue. Tout le pays environnant est déboisé. En somme, Tananarive est un entassement de cases de toutes formes, séparées par des espaces étroits qui ne peuvent avoir aucun nom, avec de ci de là, des palais d'une assez belle architecture qui les dominent.

La malpropreté et l'aridité se rencontrent à peu près partout ; dans ces rues et ces maisons, vit une population qui a toujours l'air de se promener, de ne rien faire. Pas d'entrain, pas d'activité commerciale et industrielle !

La plupart des hommes sont vêtus de blanc, et, nu pieds, marchent solennellement où se tiennent de longues heures accroupis le long des murailles. On en rencontre quelques-uns portés par des esclaves sur leur "filazane". Tous jours des figures jaunes, noires, cuivrées, les unes autoritaires, les autres passives et humbles, toutes d'un aspect peu gracieux.

Cette population paraît indifférente aux nouvelles qui arrivent au palais sur la marche en avant des Français. Rien n'indique chez elle la souffrance ou le malaise. On pourrait croire qu'elle voit sans amertume la France secouer le joug que leur imposent une reine impuissante et des ministres barbares.

Telle est la ville dont les Français seront maîtres bientôt.

Honneur à un compatriote

M. Beauportant candidat républicain

Fall River, 8—La convention républicaine, pour la nomination des candidats républicains au poste de député à la législature pour le huitième district, a eu lieu, hier, en cette ville.

M. Hercule Beauportant a été choisi à l'unanimité comme l'un de ces candidats.

UNE LETTRE DE LEON XIII

Sur les avantages du Concile de Montréal

Mgr Fabre vient de recevoir la lettre suivante que lui a adressée le Souverain Pontife :
Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

L'Eglise du Canada, en raison de son étroit et constant attachement au Siège de Rome, a toujours été particulièrement chère à Notre cœur. Aussi, est-ce avec une profonde joie que Nous avons reçu l'annonce de la tenue prochaine du premier Concile provincial de Montréal ; rien de plus évident, en effet, que les avantages que de telles réunions sont de nature à procurer à la religion. Pour vous, vous Nous avez donné la preuve de votre dévotion et de votre attachement en prenant soin de convoquer cette assemblée sous les Auspices du Siège Apostolique.

De notre côté en reconnaissance de cette dévotion que vous avez eue pour Nous, Nous appelons de tout cœur sur le Concile lui-même et sur tous les Evêques qui y seront présents le bienfait des grâces célestes. Et pour favoriser vos travaux et leur assurer un plein succès. Nous vous accordons très affectueusement à vous et à tous les autres Prélats, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 septembre 1895, et de Notre Pontificat, la 18ème année.

LEON XIII PAPE.

AFFAIRES D'ORIENT

Les désordres à Constantinople

Les Arméniens se réfugient dans les églises

Constantinople, 7.—Les églises, dans les différents quartiers de la capitale, regorgent d'Arméniens qui y ont cherché un refuge contre la fureur de la populace. La seule église cathédrale contient cinq cents fugitifs. Tous ces malheureux sont dans la plus pitoyable situation. Ils déclarent que les Turcs se sont livrés aux plus terribles excès surtout dans le quartier Karaghioimnk dans la nuit de lundi dernier, jour où ont commencé les désordres. On ne peut encore établir d'une façon certaine le nombre des morts et des blessés, mais on s'accorde à admettre que la police turque a favorisé le massacre. Suivant la version courante, deux cents personnes auraient été tuées pendant la nuit de lundi.

A l'issue de la conférence qui a été tenue par les représentants des puissances étrangères, pour discuter la situation, les drogman des diverses ambassades ont reçu la mission de se rendre auprès du ministre des affaires étrangères pour protester contre la cruauté dont les musulmans ont fait preuve en frappant à coups de gourdin les Arméniens arrêtés, blessés pour la plupart, et dont quelques-uns ont été, en outre, barbaquement mutilés. Les drogman ont également reçu pour instructions d'appeler sérieusement l'attention du ministre sur cette malheureuse affaire et de l'engager à prendre les mesures nécessaires pour protéger les étrangers et rétablir l'ordre.

La ville est tranquille. Il est évident que le gouvernement a pris toutes les précautions possibles pour prévenir de nouvelles émeutes et est préparé à les réprimer impitoyablement au cas où elles viendraient à se produire malgré les mesures adoptées.

Des piquets de troupes sont postés autour des quartiers turcs pour empêcher leurs habitants de se rendre dans les parties de la ville occupées par les Arméniens. Ces derniers continuent à affluer dans les églises. La police turque n'a pas mis jusqu'ici à exécution la menace qu'elle avait faite de saccager le palais du patriarche si les Arméniens qui s'y sont réfugiés continuaient à refuser de se rendre. Le collège arménien de Galata a fermé ses portes pour éviter l'invasion des étudiants en théologie mahométans qui ont annoncé leur intention de le piller. Ces étudiants ont pris une part très active aux désordres et l'opinion générale des résidents étrangers est que le gouvernement est dans l'obligation de les surveiller étroitement s'il veut les empêcher de se livrer à de nouveaux excès. Leur fanatisme est exalté à un haut degré et ils se répandent en continuelles menaces contre les ennemis de leur foi religieuse.

On apprend de bonne source que plus de mille Arméniens ont été arrêtés et écroués sous l'accusation d'avoir provoqué les troubles ou d'y avoir pris part. Bien qu'aucun désordre nouveau ne se soit produit depuis jeudi dernier, il règne dans toute la ville un visible sentiment de malaise et d'inquiétude. Un fait significatif est que les Turcs achètent un peu partout des revolvers et des cartouches. Un fabricant d'armes anglais a déclaré qu'il avait refusé de vendre des revolvers au moins à plus de cinquante individus. Pendant les émeutes de jeudi beaucoup de musulmans ont profité de la circonstance pour mettre au pillage nombre de boutiques appartenant à des armuriers, et le bruit court qu'ils ont recueilli un ample butin.

Une députation composée de quarante notables Arméniens s'est rendue à l'ambassade anglaise dans le but de solliciter l'intervention en leur faveur de sir Philip Currie. L'ambassadeur d'Angleterre se trouvant, à ce moment-là à Therapia, les Arméniens ont annoncé leur intention d'aller lui rendre visite à cet endroit. Assez tard dans la soirée, la police entourait les églises dans lesquelles les Arméniens ont été invités à sortir et à rentrer paisiblement chez eux. Quelques-uns ont suivi le conseil, mais le plus grand nombre, craignant le piège, a préféré rester à l'abri et attendre que l'agitation populaire soit complètement calmée.

Cette nuit, toute trace d'agitation paraît avoir disparu comme par enchantement. On espère, à moins de complications imprévues, que le calme est définitivement assuré. Le bruit court, et tout fait supposer qu'il est fondé, que Muir pacha, actuellement gouverneur de Brousse, va être appelé à faire partie du ministère. On s'attend, sous peu, à plusieurs autres changements importants dans la constitution du cabinet.

Londres, 7.—Depuis la chute du cabi-

net libéral, ce n'est un secret pour personne que lord Rosebery a menacé la Porte de s'emparer de deux des principaux ports turcs, probablement Smyrne et Salonique, et de séquestrer les revenus des droits de douane, si les demandes des puissances n'étaient pas acceptées dans un temps déterminé. La dépêche du comte de Kimberley à ce sujet, alors qu'il était secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, existe dans les archives du ministère.

Le premier ministre Salisbury a depuis le début continué la politique de son prédécesseur. La présence de la flotte anglaise à Lemnos confirme l'intention de l'Angleterre d'occuper les ports turcs si la Porte renvoyait indéfiniment la solution de la question. Néanmoins, la nomination de Kiamil pacha comme grand-visir avec d'autres qui montrent que le sultan désire accorder satisfaction aux puissances, ont mis en échec la politique anglaise.

Les journaux anglais disent que le rappel de Kiamil pacha au pouvoir, est un triomphe pour l'Angleterre. Ils oublient que Kiamil pacha n'a jamais montré d'inclination spéciale pour l'Angleterre et qu'il est opposé à l'occupation continuelle de l'Egypte par l'Angleterre. Ils trouvent également à propos d'oublier qu'il a refusé d'admettre la liberté de passage du détroit des Dardanelles demandée par les Anglais, en cas de guerre avec la Russie. Il s'est toujours attaché à la dénoncer comme le danger des empiètements de l'Angleterre.

Accident de chemin de fer

50 personnes tuées ou blessées

Bruxelles, 7.—Deux trains de passagers très chargés sont venus en collision entre le Havre et Otriginies, à environ dix-huit milles de cette ville, hier soir, et la plupart des wagons ont été mis en pièces. Dix personnes ont été blessées et quarante blessées, quelques-unes d'elles très dangereusement. Parmi les passagers se trouvaient : M. Blunaert, président de la chambre des députés ; sa femme et sa sœur, Mme Moulin ; ces deux dernières ont été légèrement blessées.

Plus tard.—D'autres dépêches plus récentes nous informent que l'accident de chemin de fer prend toutes les proportions d'une grande catastrophe. On assure maintenant qu'il y a eu dix-huit personnes de tuées et au moins une centaine dangereusement blessées. La collision n'a pas eu lieu entre deux trains de passagers, comme on l'a déjà annoncé, mais entre un train de passagers et un train de fret. On a travaillé toute la nuit pour porter secours aux blessés et débayer la voie.

GROSSE FAILLITE

Séguin, Lalime & Cie, manufacturiers de chaussures de Saint-Hyacinthe

Passif : \$160,000

Une dépêche de Montréal annonce que Séguin, Lalime & Cie, manufacturiers de chaussures de Saint-Hyacinthe, sont en difficultés financières.

Le passif est d'environ \$160,000. Une assemblée des créanciers aura lieu demain, mercredi.

Cette société manufacturière, qui fut d'abord établie à Saint-Jean, existe depuis une quinzaine d'années, et était considérée comme une des plus solides du monde commercial. La perte de son gérant M. Kirkland, il y a une couple d'années, semble l'avoir affectée, et la superbe fabrique construite l'an dernier au prix de \$59,000 n'a pas dû manquer de la mettre à court dans ses finances.

Les principaux créanciers sont : Beardmore & Cie, \$11,000 ; Mosely & Cie, \$13,000. (Cette société a déposé son bilan il y a deux semaines.)

Marlatt & Armstrong, \$9,000 ; Duclos & Payan, Saint-Hyacinthe, \$5,000 ; Tourigny, \$5,000 ; Dowker & McIntosh, \$3,000 ; King Bros, Whitby et Toronto, \$4,000 ; H. J. Fisk & Cie, \$1,500 ; J. Robertson & Son, Oshawa, \$2,500 ; Hector Lamontagne, \$4,000 ; Paul Galibert, \$800 ; G. Bisson, \$500, et la Banque du Peuple, \$70,000, direct.

On ne connaît pas encore le montant des avances indirectes.

La suspension de la Banque du Peuple a déterminé la faillite de Séguin, Lalime & Cie.

L'actif est estimé comme suit : Marchandises, \$75,000 ; édifices et propriété \$70,000 ; machinerie, \$25,000. On dit qu'il y a une hypothèque de \$20,000 sur l'édifice de cette société.

Guérissez votre rhume

Le Baume Rhumal est le remède le plus efficace pour les maladies de la gorge et de la poitrine. Dès les premières doses la toux diminue et l'oppression cesse. Son usage prolongé guérit les vieilles bronchites. Le Baume Rhumal se vend partout 25 cents le flacon.

Les Canadiens-Français des Etats-Unis

La désolation à Warren

L'incendie des fabriques Waterman

La population se prépare à émigrer

Terrible accident

Warren, Mass., 8.—La désolation règne en cette ville par suite de l'incendie des fabriques Waterman, qui employaient plus de mille ouvriers.

Les fabriques Waterman étaient la seule industrie du village. Il reste bien la filature Cutler, mais elle n'emploie que 200 personnes environ et la fonderie qui donne de l'ouvrage à une centaine au plus.

M. le curé Bernard est dans la désolation. Il est actuellement sous le coup d'un double malheur. Sa vieille mère est mourante et l'affliction de ses paroissiens trouve un écho sympathique dans son cœur de prêtre.

Il dit que la paroisse canadienne de Warren comptait environ 1200 à 1300 âmes réparties en 200 familles environ.

La plupart des employés de la fabrique étaient des Canadiens. Toute la partie du village est canadienne et nos compatriotes forment un peu plus d'un tiers de la population.

Plusieurs familles émigreront au Canada avec armes et bagages. Les autres se disperseront dans les centres ouvriers de la Nouvelle-Angleterre.

Des agents de fabriques de Fall River, Taunton, Providence, Woonsocket, Pawtucket, etc, sont allés à Warren hier, pour engager les familles à venir travailler chez eux. De nouvelles fabriques seront ouvertes bientôt à Fall River, et cette ville, qui est la plus proche de Warren, offre le plus d'avantages aux émigrants.

La moitié du village est déserté et les écoles publiques sont fermées.

Des familles canadiennes étaient arrivées à Warren le jour même de la conflagration, une venue du Canada et une de Fall River. Cette dernière est parait-il arrivée lorsque l'incendie était dans son plus fort. Une autre famille est arrivée en voiture vendredi matin.

Fall River, 8.—Un pénible accident vient d'arriver dans le village de Flint. Pendant que Mme Théophile Héon préparait le souper de Théophile, son petit enfant de deux ans est allé se pendre à la nappe et a renversé la lampe qui a fait explosion et a communiqué le feu aux vêtements du pauvre petit.

Les cris de Mme Héon attirèrent l'attention d'un M. St-Amant qui entortilla l'enfant dans des draps et essaya de lui sauver la vie.

Lorsque le feu fut éteint on s'aperçut que le pauvre petit était horriblement brûlé. Le Dr de Grandpré fut mandé en toute hâte et donna ses soins à l'enfant mais tout fut inutile. Ses blessures étaient mortelles.

Le pauvre petit a expiré trois heures environ après l'accident.

La catastrophe de "l'Elbe"

Le proces qui s'en suit

Rotterdam, 7.—Le proces en dommages-intérêts intenté par la compagnie North German Lloyd contre les propriétaires du steamer anglais *Cralhie* qui, comme on se le rappelle, a coulé l'*Elbe* il y a quelques mois, est venu devant le tribunal civil de Rotterdam.

La compagnie établit ses prétentions sur ce fait que la responsabilité de la catastrophe doit retomber tout entière sur le commandant du *Cralhie* qui n'avait pas installé de vigie à son bord et n'était pas sur le pont (comme du reste aucun autre officier du bord), au moment de la collision. Il est évident pour elle que celle-ci aurait pu être évitée si le *Cralhie* avait modifié sa route comme il aurait dû le faire.

Les propriétaires du steamer anglais allèguent que si le *Cralhie* est blâmable, l'*Elbe* a une part de responsabilité, elle aussi dans l'accident. Ils ont introduit une demande reconventionnelle en dommages-intérêts pour la détention illégale de leur bateau après la collision.

Le tribunal rendra son jugement le 6 novembre.

Le traité franco-canadien

Les ratifications de la convention commerciale franco-canadienne ont été échangées à Paris hier matin, 7 octobre, entre M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, et lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre.

ECHOS D'EUROPE

Le prochain consistoire—3 nouveaux cardinaux

La récolte des vins en France

Le massacre des missionnaires en Chine

La situation au Portugal

Le congrès des socialistes démocratiques

Paris, 8.—Le *Figaro* publie une dépêche de son correspondant à Rome dans laquelle on assure que l'archevêque Sattoli, délégué du pape aux Etats-Unis, Mgr Agliardi, nonce papal à Vienne, et Mgr Ferrato, nonce du pape à Paris, seront élevés au rang de cardinaux au prochain consistoire.

Paris, 8.—Les rapports sur la récolte des vins en France montrent que, quoique le rendement soit un peu au dessous de celui de l'année dernière, il est bien au dessus de la moyenne comme quantité. Il y aura plus de vin que les années précédentes par suite de la chaleur intense qui s'est fait sentir peu de temps avant la récolte. Les analyses accusent, en matières sucrées, une richesse plus grande qu'à l'ordinaire, ce qui donnera aux vins, lorsqu'ils auront fermenté, une force alcoolique de douze à treize degrés.

Shanghai, 8.—Les autorités chinoises s'opposent et contestent tous les renseignements qui peuvent être apportés à l'enquête. Ils déclarent que les sept exécutions qu'ils ont ordonnées sont plus que suffisantes pour venger les missionnaires et leurs familles.

Le consul anglais a quitté Foo Choo. Il se rend à Pékin près de sir Nicholas O'Connor pour lui expliquer la situation navrante et l'inutilité de l'enquête, qu'il considère comme une farce.

Le vice-roi de Nankin a refusé de recevoir le vice-amiral Butler sous prétexte de maladie. Les navires anglais ont quitté Nankin.

Dublin, 8.—L'anniversaire de la mort de Charles Stewart Parnell, le leader irlandais, a été célébré le 6 octobre à Dublin. Le maire, un grand nombre de conseillers municipaux, MM. John et William Redmond, Harrington, Field, Kelly, John Parnell, Hayden, Clancy, O'Brien membres de la Chambre des Communes, des délégués de la ligue Nationale et des corps politiques sont allés en procession au cimetière de Glasnorin, où reposent la dépouille de Parnell, et ont déposé des couronnes sur la tombe. La procession s'étendait sur deux milles de longueur.

Londres, 8.—Une dépêche de Madrid dit que l'opinion générale dans les cercles politiques bien informés est que les visites du roi du Portugal à Londres, Madrid, Rome et Berlin ont été motivées par la situation critique dans laquelle se trouve le royaume. Le parti libéral y est devenu très puissant et il menace le gouvernement d'une révolution. Le bruit court que les chefs du parti ont notifié au roi que si le ministère actuel ne donne pas sa démission ils ne pourront empêcher un soulèvement populaire. Le roi craint les libéraux mais il est attaché à son ministère et il a eu le désir de présenter les gouvernements d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie pour savoir s'il pourrait compter sur l'un d'eux au cas où sa couronne serait menacée par une révolution.

Berlin, 8.—M. Ilge, rédacteur du *Tagblatt* de Leipsick, a été condamné jeudi dernier à six mois de prison pour avoir publié un article dans lequel il critiquait en termes malsonnants le discours prononcé par l'empereur au banquet des officiers de la garde, le jour anniversaire de Sedan.

Le congrès des socialistes démocratiques s'est ouvert à Breslau. M. Bebel y a prononcé un discours dans lequel il a fait un tableau de la situation désespérée dans laquelle se trouve les ouvriers allemands et développé un programme de réformes pour l'adoucissement de leur sort. Il a dit que l'empereur Guillaume avait un jour promis à une députation d'ouvriers d'améliorer le sort des travailleurs. Mais le sort des travailleurs ne peut pas être amélioré par la seule intervention d'un roi ou d'un empereur. Il faut que la société elle-même soit reconstituée sur de nouvelles bases. Les socialistes, a-t-il ajouté, n'entendent pas revendiquer pour les corps de métiers les prérogatives du moyen âge ; ils marchent avec le progrès, ils combinent, ils organisent et ils luttent avec joie et énergie pour le triomphe final. M. Bebel en terminant, a dénoncé la politique protectionniste qui, selon lui, ne sert que les intérêts des capitalistes.

Les Dames qui veulent avoir une belle chevelure n'ont qu'à se servir de la *Suprême* de J. B. Morin, 161, rue Saint-Joseph, St-Roch.

TERRIBLE ACCIDENT

Lorain, Ohio, 7.—Un terrible accident s'est produit samedi matin, lors de la pose de la pierre angulaire de l'église catholique Sainte-Marie de cette ville. Environ 5,000 personnes assistaient à la cérémonie.

Un millier de personnes environ avaient pris place sur l'estrade qui avait été élevée au-dessus de la maçonnerie, lorsque tout à coup cette construction s'est effondrée et plus de 300 personnes ont été précipitées pêle-mêle dans la cave de l'édifice. On s'imagine l'épouvantable panique qui a suivi l'accident. Un service de sauvetage fut promptement organisé et on parvint, non sans peine, à porter secours aux victimes.

Les morts et les blessés sont nombreux.

La vieille église qui est à deux pas du théâtre de l'accident, a été temporairement convertie en hôpital et en morgue, et c'est là que tous les blessés et les morts ont été transportés.

On tient les entrepreneurs responsables de ce terrible accident.

Triste accident

Une enfant ébouillantée par sa mère

Toledo, 7.—Un triste accident est arrivé ici. Une petite fille d'environ 14 mois est tombée en convulsions causées par une dentition trop lente. Sa mère très effrayée commanda immédiatement à la servante d'apporter un bain d'eau chaude dans lequel elle plongea immédiatement, sans l'essayer, le corps du bébé. Malheureusement, l'eau était trop chaude pour une chair aussi délicate, et quand on l'en retira les ongles des pieds et des mains sont restés au fond du bain.

L'enfant est mort quelques heures après dans des souffrances atroces. La mère est à moitié folle de chagrin.

VOL AUDACIEUX

Les voleurs s'emparent de \$2,500

Toronto, 7.—Vers une heure vendredi matin, des voleurs sont entrés dans la gare du Pacifique à Myrthe, une petite ville à 39 milles d'ici. Ils ont assommé l'opérateur et ont enlevé \$2,500 dans le safe qu'ils ont défoncé. La chose a été découverte quand le train de l'Est est arrivé à Courtney, l'opérateur n'était pas à la gare. Il fut découvert attaché dans la chambre aux bagages. Les voleurs ne sont pas connus. Courtney est si grièvement blessé qu'il ne peut pas encore raconter au juste comment la chose est arrivée.

Décrets importants

Plus d'assistance auprès des églises

Montréal, 8.—M. le chanoine Archaubault a fait, dimanche, la lecture des décrets du concile de Montréal.

Les uns recommandent aux prêtres de ne pas se mêler de politique de ne pas pratiquer la médecine ; les autres disent aux religieuses d'éviter les nouvelles dévotions.

Le dixième décret condamne le luxe, l'usure, les assemblées à la porte des églises, etc.

FEUILLETON DE "LA JUSTICE."
No. 14ROSE
et Marie-Blanche

PREMIERE PARTIE

Le Testament du Comte d'Areyne

LVI

Le docteur Pertuiset avait combiné toutes choses afin de permettre à Gilbert Rollin d'arriver à Fenestranges un peu avant l'heure fixée pour la cérémonie funèbre.

Tous les amis du défunt, tous les châtelains des environs, avaient été convoqués par lettre ou par dépêche.

Malgré le titre de la fortune du comte Emmanuel, le convoi devait être d'une grande simplicité, selon le désir exprimé à maintes reprises par le vieillard d'être conduit au tombeau de ses pères sans pompe et sans ostentation.

Fidèles exécuter de ses volontés, le bon Pertuiset avait donné ses ordres, ou plutôt ses instructions :

Au sortir de l'église des paysans de Fenestranges portaient le cercueil, sur un brancard drapé de noir, jusqu'au caveau funéraire où dormaient leur dernier sommeil les ancêtres du comte.

On attendait avec anxiété au château des nouvelles de Gilbert Rollin.

A coup sûr une dépêche le précéderait annonçant son arrivée.

Un appartement était tout prêt pour le recevoir.

Le docteur ne devait quitter le château que lorsqu'un membre de la famille serait là pour le relever de la tâche douloureuse imposée par son effection.

On avait calculé minutieusement le temps qu'un télégramme de Gilbert Rollin, répondant à celui du docteur, mettrait pour arriver à Fenestranges.

Partie à dix heures du matin, la dépêche de Pertuiset ne pouvait être remise à son destinataire avant midi.

Si celui-ci répondait à l'instant même on recevrait sa réponse vers deux heures Mais il fallait faire une large part à l'imprévu, et tenir compte des aléas possibles.

Si Gilbert était absent momentanément chez lui, la longueur du retard dépendrait de la durée de son absence.

Enfin, selon toute vraisemblance, une dépêche arriverait avant cinq heures.

Un domestique du château était en permanence au bureau de poste depuis midi, attendant.

Ce domestique revint à quatre heures, apportant un télégramme qu'il remit à Raymond Schloss.

Le télégramme offrait cette suscription :

"Comte Emmanuel d'Areyne.
Fenestranges."

Il ne venait donc pas de Gilbert Rollin ? ...

Très surpris Raymond Schloss s'empressa de le porter au docteur Pertuiset.

— Une dépêche adressée au comte ! — dit celui-ci avec embarras. — Mais, mon pauvre Raymond je n'ai pas le droit de le dire !

— Ce n'est point mon avis... — répliqua le garde général — vous avez absolument ce droit ! — Vous étiez l'ami de notre révérend maître en ce moment vous représentez la famille...

— Sans doute, mais d'une façon qui n'a rien d'officiel...

— Q'importe ? — Personne au monde ne pourrait vous blâmer... personne au monde ne supposerait que c'est la curiosité qui vous pousse à lire cette dépêche...

Le docteur hésitait.

— Croyez-vous aux pressentiments ? — reprit brusquement Raymond Schloss.

— Oui, j'y crois... les ayant vus souvent se réaliser. — Pourquoi cette question ?

— Parce que j'ai le pressentiment qu'il est urgent de prendre connaissance de cette dépêche et qu'elle apporte une nouvelle heureuse...

— Une nouvelle heureuse, dans notre heuil ! cela serait-il possible ? — répliqua le docteur.

— Je ne le sais pas mais je le sens... Pertuiset hésitait encore.

Il n'osait déchirer cette enveloppe adressée au mort.

Ses mains tremblaient et ses regards restaient fixés sur le nom du comte Emmanuel.

— Monsieur le docteur, ouvrez ! — fit Raymond d'une voix vibrante — je vous le demande au nom de celui qui n'est plus ! ...

L'hésitation de Pertuiset cessa comme par enchantement.

Il déchira l'enveloppe et déploya la feuille qu'elle contenait.

Le garde général, penché sur son épaule, lisait en même temps que lui et s'écria :

— Ah mes pressentiments ne me trompaient pas ! — Je le sentais bien que cette dépêche devait apporter un allègement à notre douleur ! M. l'abbé d'Areyne est vivant... il est sauvé... On nous avait menti...

— Et ce mensonge a tué le comte ! — fit Pertuiset d'une voix sourde.

Raymond eut un geste de fureur.

— Le lâche ! — murmura-t-il.

Après un instant de réflexion il ajouta :

— Mais il ne répond pas à votre dépôt !

— Non... — répliqua le docteur — et je ne puis m'expliquer cela... à moins toutefois qu'il n'ait expédié ce télégramme avant d'avoir reçu le mien...

Raymond Schloss secouait la tête et semblait absolument incrédule.

Pertuiset examina la dépêche, y cherchant l'heure du dépôt au bureau de Paris.

— Trois heures moins dix... — fit-il — Gilbert Rollin devait être absent de chez lui lorsque ma dépêche y est arrivée...

— Il s'était rendu sans doute chez l'abbé Raoul d'Areyne, où il a appris la bonne nouvelle, et il s'est hâté de télégraphier cette nouvelle au comte avant de retourner rue Servan... — Ceci me paraît surabondamment démontré par cette indication...

Et il montrait la dépêche ouverte.

— C'est possible — répondit le garde général sans conviction — ne préjugeons rien quant à présent... Attendez...

Après avoir réfléchi pendant quelques secondes, il reprit :

— Mais pourquoi l'annonce aussi promptement, aussi formelle, de la mort de l'abbé d'Areyne, lorsque quarante-huit heures plus tard la sinistre nouvelle se trouve inexacte...

— Un médecin peut se tromper dans ses diagnostics, mon cher Raymond... — fit le docteur. — Combien rencontrons-nous de gens bien vivants et que la science avait condamnés...

— Soit ! — nous verrons plus tard...

Les deux hommes regagnèrent la chambre à coucher où le corps du comte reposait sur son lit, en attendant qu'on le mit en bière pour le dernier voyage.

Raymond Schloss apprit aux domestiques du château la nouvelle heureuse qu'on venait de recevoir, et chacun éprouva une sorte d'allègement à sa douleur en songeant que du moins un second deuil ne s'ajoutait pas au premier.

Vers sept heures du soir un employé du télégraphe arriva de Fenestranges.

Il apportait cette fois une dépêche adressée au docteur Pertuiset.

Ce fut Raymond qui la reçut et se hâta de la porter au vieil ami de la maison.

Le docteur l'ouvrit aussitôt et ses sourcils se froncèrent tandis qu'il la lisait, on temps que son visage exprimait une émotion pénible.

— C'est de M. Rollin sans doute ? — demanda le garde général.

— Oui.

— Il vous annonce son arrivée ?

M. Pertuiset ne répondit pas à cette question. Mais il tendit la dépêche à Raymond en lui disant :

— Lisez !

Cette dépêche, nous la connaissons déjà :

Docteur Pertuiset. — Fenestranges. — Lorraine.

Nouvelle inattendue et désolante. — Chagrin profond. — Re chute d'Henriette, état grave. — Impossible de la quitter. — Je compte sur vous pour faire toute démarche nécessitée par catastrophe. — Lettre suit.

GILBERT ROLLIN.

Schloss froissa le télégramme avec colère.

Ses yeux étincellèrent.

— Mensonges ! Mensonges ! Mensonges — s'écria-t-il. — Cet homme ne vient pas parce qu'il ne veut pas venir !... Il a peur de se trouver en face de sa victime ! ... Il a peur de se trahir !

Le docteur regarda Raymond avec étonnement.

— Que supposez-vous donc ? — dit-il.

— Qu'il se passe à Paris quelque chose que l'on nous cache ; que M. Gilbert Rollin me paraît un misérable et que sa conduite est plus que suspecte !

Depuis longtemps déjà le bon Pertuiset connaissait la valeur morale du neveu par alliance du comte Emmanuel. — On s'était bien souvent entretenu devant lui des fautes qu'il avait commises. — Le passé du mari d'Henriette donnait une fâcheuse vraisemblance aux soupçons de Raymond Schloss.

Le docteur, cependant n'osait formuler une accusation positive contre lui.

— Peut-être vous trompez-vous mon ami... — dit-il d'un air peu convaincu.

— Ah ! je le saurai ! Il faudra que je le sache ! — répliqua violemment le garde général. — J'irai à Paris, moi, et je verrai M. l'abbé d'Areyne... — A nous deux nous arriverons bien à faire la lumière ! ...

— Je vous approuve Raymond... Mais

vous ne pourrez songer à partir que lorsque nous aurons rendu les derniers devoirs à celui que nous aimions tant et qui n'est plus.

— Je n'y songe pas non plus, monsieur le docteur... Je serai là jusqu'au bout...

— Du reste, avant de rien conclure — reprit Pertuiset — nous devons attendre la lettre explicative annoncée par la dépêche de M. Rollin...

— Nous attendrons...

La nuit tout entière fut passée en prières auprès du corps du comte Emmanuel.

Le lendemain eut lieu la mise en bière et l'exposition du cercueil dans le hall transformé en chapelle ardente, et devant se recueillir tous les paysans des environs vinrent s'agenouiller, les yeux gros de larmes et le cœur serré, car l'effection et le respect qu'inspirait le vieillard avaient dans le pays des racines profondes.

Dès l'aube du surlendemain Raymond descendit à Fenestranges afin d'y prendre à la poste le courrier du château et celui du docteur.

Une seule lettre adressée à ce dernier et venant de Paris lui fut remise.

Il se hâta de la porter à son destinataire.

Elle était de Gilbert Rollin.

Cette lettre ne faisait que répéter, en le développant, le thème du télégramme de l'avant-veille.

Au milieu de phrases savamment étudiées où l'art simulait l'émotion, et pleines de larmes de commande, Gilbert parlait des intérêts de sa femme sur lesquels ne pouvait veiller l'abbé d'Areyne cloué chez lui par sa blessure.

Il suppliait le docteur, au nom d'Henriette et de sa petite fille Marie-Blanche légataire universelle du comte, de vouloir bien s'occuper des démarches administratives incombant à la famille du défunt, ajoutant qu'il était prêt à fournir sans le moindre retard toutes les pièces légales nécessaires, actes de l'état civil, procuration, etc... etc...

Après M. Pertuiset, Raymond prit communication de cette lettre.

— C'est l'héritier qui parle, et rien que l'héritier — murmura-t-il ensuite — Il n'y a dans son ame qu'une préoccupation, celle d'être mis le plus tôt possible en possession de l'usufruit de la fortune du comte... — Cela saute aux yeux !

Cela sautait en effet si bien aux yeux que sans le nom d'Henriette évoqué dans la lettre, d'Henriette qu'il avait connue toute enfant, qu'il avait vu grandir, qu'il avait soignée, aimée, le docteur eût été l'appel fait à sa bienfaisance par Gilbert Rollin. — Mais il ne pouvait, en de si douloureuse circonstance, abandonner les intérêts de la nièce de son vieil ami.

Il accepta donc le mandat qui lui était confié, songeant aussi que l'abbé Raoul d'Areyne lui saurait gré de ce dévouement, lui qui avait plaidé si chaleureusement sa présence, auprès du comte Emmanuel, la cause de sa cousine.

Que lui importait Gilbert ?

Connaissant par le menu les clauses du testament du comte, il savait que Gilbert et sa femme jouiraient de l'usufruit d'une fortune léguée toute entière à leur fille et dont ils ne pouvaient entamer le capital.

C'était pour la fille d'Henriette qu'il travaillait.

En conséquence, il résolut de hâter les démarches indispensables pour régler le plus promptement possible les affaires de la succession.

— Henriette est malade et ils sont pauvres — se disait-il encore — Plus vite le bien-être leur arriva, moins Henriette et son enfant souffriront.

A midi eurent lieu les obsèques du comte Emmanuel d'Areyne.

Une foule émue et recueillie suivit le convoi de l'homme de bien dont chacun bénissait le nom dans le pays et que chacun regrettait.

Le soir même Raymond Schloss partait pour Paris.

LVII

Dès le lendemain, le docteur Pertuiset alla trouver le juge de paix de Fenestranges et, après lui avoir expliqué le motif de sa visite, il le pria de faire diligence dans l'intérêt de la famille d'Areyne si douloureusement éprouvée.

Les scellés furent opposés le même jour après qu'un inventaire en ait été dressé.

Le juge de paix prit le testament du comte dans le meuble où il se trouvait et le déposa quelques heures plus tard dans les mains du président du tribunal de première instance de Nancy.

Sur le désir exprimé par le docteur, Pierre Renaud avait été nommé gardien des scellés.

Pour cause de force majeure, l'exécuteur testamentaire — Raoul d'Areyne — ne pouvant remplir son mandat, on devait à bref délai fournir une pièce justificative de cet empêchement, et en même temps l'acte de naissance de l'héritière Marie-Blanche et les actes de naissances des usufruitiers.

Un mot pressant fut adressé au notaire

de Paris ayant dans les mains un double du testament du comte Emmanuel, lui demandant de produire sans délai ce double et de fournir un état des biens et valeurs désignés dans le testament et dont il était dépositaire et administrateur.

Tout ces formalités remplies, la succession serait promptement ouverte et l'envoi en possession ordonné.

* * *

Les conseils de guerre siégeant en permanence à Versailles fonctionnaient avec une infatigable activité.

C'est par centaines que des arrêtés étaient prononcés chaque jour contre ceux qui avaient été arrêtés comme ayant pris une part active à l'insurrection commandée.

Bizarro coïncidence !

Le jour où les obsèques du comte Emmanuel avaient lieu, à l'heure même où l'on descendait son corps dans le caveau funèbre que possédait la famille d'Areyne au cimetière de Fenestranges, Servais Duplat comparaisait devant ses juges, officiers dévoués à leur patrie, ne connaissant que le code militaire, implacable à bon droit dans sa justice, puisque sur ses assises de granit reposait la discipline qui l'honneur et la force de l'armée.

Les esprits s'étaient un peu calmés, les colères de la première heure s'apaisaient, les exécutions sommaires avaient cessé.

On jugeait mais on jugeait rapidement sans enquête minutieuse, inutile d'ailleurs puisque les accusés avaient été pris les armes à la main, ou dénoncés avec preuves à l'appui de la dénonciation.

Servais Duplat avait eu le temps de réfléchir.

Si dans un premier mouvement de désespoir et de rage il s'était dit :

— On ne claque qu'une fois ! — J'ai joué j'ai perdu ! tant pis pour moi ! ...

La réflexion avait modifié de tout au tout son état moral.

Il se disait maintenant :

— Ceux qui passent devant les conseils de guerre ne sont pas tout fusillés... — quelques-uns sont acquittés. — Beaucoup ne sont condamnés qu'à la déportation... Ça serait trop bête de ne pas faire des pieds et des mains pour éviter les feux de peloton du camp de Satory...

Le misérable se rattachait avec ardeur à l'existence.

Il faisait si bon vivre !

Mourir, quand il possédait une fortune enterrée dans un coin de la banlieue !

Allons donc ! — est-ce que c'était possible ?

Non ! non ! ... — il se défendrait bien !

— Il serait plus malin que les juges ! — Il los roulerait.

Lorsque Duplat sortit de l'une des salles de l'Orangerie transformées en casernes, et où grouillaient entassés, déguenillés, les prisonniers haletants d'angoisse, lorsque, escorté de deux gendarmes, il fut conduit devant le tribunal, il avait le cœur plein d'espoir.

Une grande pièce nue tendue de papier sombre d'un brun rougeâtre, éclairée par deux hautes et larges fenêtres sans rideaux, des toiles d'araignées pendant aux angles du plafond, voilà le décor.

Au fond de la salle un volumineux trophée de drapeaux tricolores fixé à la muraille par une cartouche à fond bleu de ciel sur lequel se liaient en lettre d'or ces mots :

“ HONNEUR — PATRIE — DEVOIR. ”

Au-dessous du trophée une estrade carrée à laquelle on accédait en gravissant trois marches.

Au centre de l'estrade une longue table recouverte d'un tapis vert, couleur drap de billard.

A droite et à gauche deux bureaux, celui du secrétaire rapporteur et celui du greffier du conseil.

Derrière ces tables surchargées de dossiers, des hommes de tous les âges, aux figures martiales mais soucieuses, et portant des uniformes chamarrés d'or.

C'étaient les officiers de tous les grades formant le conseil de guerre.

Un colonel président, vieux soldat à la moustache longue, aux cheveux grisonnants, taillés en brosse, à la physionomie rude, mais sévère et non méchante.

Devant le président le code militaire, des extraits des lois régissant les villes mises en état de siège et les insurrections à main armée.

Tout un arsenal de législation fournissant des armes terribles.

Autour de la salle, formant la haie, des soldats, fusils chargés, baïonnette au canon.

Les officiers qui les commandaient, sabre au clair.

Un silence profond, glacial.

Lorsqu'on le fit arrêter en face du conseil, Servais Duplat paraissait calme et résigné.

Il jeta un regard rapide sur ceux qui allaient être ses juges et disposer de sa vie.

Sur leurs visages il cherchait à surprendre l'expression de leurs pensées.

Mais ces visages étaient impassibles, impénétrable muets.

Le président, après avoir feuilleté quelques-uns des papiers placés devant

lui, prit tout à coup la parole.

— Votre nom ? — fit-il d'une voix sèche.

L'ex-capitaine de fédéré répondit :

— Servais Duplat.

— Vous avez été soldat...

— Oui mon colonel... j'ai fait un combat dans la 17^e de ligne.

— Vous avez été sergent-fourrier au 57^e bataillon de la garde nationale pendant la guerre.

— Oui, mon colonel... — j'ai fait partie d'une compagnie de marche, j'ai combattu les Allemands ma compagnie à la bataille de Montretout, où ça chauffait dur, et je me suis conduit en brave... on peut le demander aux camarades.

— Après la signature de l'armistice, pourquoi n'avez-vous pas déposé votre fusil ?

— Le désarmement n'avait point été ordonné, mon colonel, et nous gardions l'arme au bras, les canons qui nous avait été confiés et que nous ne voulions pas abandonner à l'ennemi...

— Vous entriez en lutte déjà contre le gouvernement...

— Je ne pensais pas à cela, mon colonel... — j'agissais par pur patriotisme, comme bien d'autres.

— Et après ?

— Après... — balbutia Duplat.

— Vous avez sollicité un grade dans l'armée de la Commune...

— C'est à dire que je l'ai accepté...

— Vous étiez capitaine d'une compagnie de fédérés...

— Oui, mon colonel.

Servais frissonna.

Allait-on lui parler des soldats de cette compagnie à qui, dans la cour de la Roquette, il avait commandé le feu sur les otages ?

Le colonel reprit :

— Pourquoi avez-vous portez les armes contre l'armée régulière ?... contre votre patrie ? contre vos frères ?

Servais respira.

L'interrogatoire qu'on lui faisait subir n'abordait point la question des otages.

Il répondit :

— Je me suis laissé entraîner... et puis, il fallait vivre, — je n'avais, pour manger que ma soldé...

— Vous pouviez vous rendre à Versailles et, comme l'on fait bien d'autres, vous ranger du côté des honnêtes gens, au lieu de vous mettre au service de l'insurrection...

— Je n'ai pas réfléchi... — D'ailleurs je n'avais pas le sou pour quitter Paris...

— Dites donc que vous aimiez mieux rester à Paris où le désordre était votre élément et où vous pouviez sans contrôle donner un libre cours à vos mauvais instincts. — Pendant deux mois vous avez terrorisé votre quartier par les brutalités et le cynisme les plus révoltants ! — J'ai sou les yeux des bons de réquisition signés par vous alliez porter vous-même, escortés d'hommes en armes, et menaçants de les mettre au mur les commerçants qui ne se soumettraient pas d'assez bonne grâce à leur exigence.

Servais baïssa la tête en frissonnant de nouveau.

Merlin ne mentait point en lui affirmant que de nombreuse dénonciations avaient été déposées contre lui.

Le président du conseil reprit :

— Nieriez-vous avoir commis tous les crimes dont on vous accuse ?

— Non mon colonel...

— Alors vous vous avouez coupable ? ...

— Oui, mon colonel, oui, je suis coupable, c'est vrai, très coupable, mais à qui la faute ?

— Comment, à qui la faute ? — à vous, ce me semble...

— Non, mon colonel...

— À qui donc ?

— À ceux qui nous excitaient à la révolte ! — répliqua Duplat avec une sorte de sauvage éloquence. — À ceux, les chefs qui voulaient le chambardement universel pour s'emparer du pouvoir et des déus et qui nous poussaient en avant avec de grands mots, nous exaltant, nous grisant de mensonges et d'utopies que nous gorbions comme des imbéciles ! ...

— Ils nous disaient que de l'insurrection victorieuse naîtrait l'union et la force, et qu'après avoir déboulonné le gouvernement qu'ils rendaient responsable des défaites de l'armée, de l'armistice, de la reddition de Paris, défendu par plus de deux cent mille hommes bien armés nous battrions les Prussiens à plate couture et nous leur donnerions la frontière, et même plus loin, la baïonnette dans le bas des reins ! ...

Oui, j'ai mal agi, je le vois bien, je ne le vois que trop bien aujourd'hui, mais si j'ai servi la Commune c'est que j'avais le ventre creux, et aussi parce que je croyais servir une cause juste.

Je ne suis coupable que d'une erreur... malheureusement pour moi cette erreur était un crime !... — Voilà !... Servais se tut.

Sa plaidoie, bizarre et nullement maladroite, écoutée religieusement par les membres du conseil de guerre, venait de produire sur eux un certain effet, et cet effet n'était point défavorable.

L'ex-capitaine de fédérés s'en aperçut à merveille, et brusquement se décida à frapper un grand coup.

Au diable les recommandations de Merlin.

— Vous n'avez rien à ajouter à votre défense ? — lui demanda le président du conseil.

— Si, mon président.

— Quoi ?

— Ceci : — Malgré cette griserie continuelle dans laquelle on vivait, quand par hasard je réfléchissais, j'avais des remords.

— Des remords, vous ! — fit le président d'un ton ironique.

— Gui mon colonel...

— Vous le dites...

— Et je l'ai prouvé...

— Comment ?

— Savez-vous, mon colonel, le nom de l'officier de la Commune qui bravait les plus grands dangers, a ouvert aux troupes régulières la porte des Prés-Saint-Gervais.

— Nous ne tenons pas à le savoir, — répliqua sèchement le colonel en fronçant le sourcil.

— Je ne le nommerai donc pas, mais il me semble qu'en agissant ainsi il a racheté une partie de ses fautes...

— Bien tardivement en tout cas, et lorsque les deux tiers de Paris était en notre pouvoir.

— Il lui était impossible de le faire plus tôt...

— Assez commanda le président du conseil.

LXVIII

Après avoir imposé silence à l'accusé, le colonel se pencha vers le commandant assis à sa droite et lui dit quelques mots tout bas.

Le commandant lui passa une double feuille de papier ministre sur laquelle des noms se trouvaient inscrits, et du doigt lui désigna celui de Servais Duplat deux fois souligné.

En face de ce nom se voyait une note à l'encre rouge ainsi conçue :

“ Servais Duplat, capitaine de fédérés, commandant le poste de la porte des Prés-Saint-Gervais, a, par une ruse adroite et au péril de sa vie, livré l'entrée de cette porte au général Vinoy. ”

Et, dans la colonne d'observation tracée de la main du général Valentin, directeur général du service de la sûreté pendant le siège de la Commune, on pouvait lire ces lignes :

“ Désavouer l'homme s'il invoquait ce fait pour sa défense, mais user d'indulgence envers lui si cela est possible. ”

Quelques mots d'explication suffirent pour faire comprendre comment et pourquoi ces notes se trouvaient en face du nom de Servais Duplat porté sur l'état nominatif des hommes qui devaient dans la journée, paraître devant le conseil de guerre.

Tous les procès-verbaux des agents subalternes se concentraient dans les bureaux du général dont Merlin était un des inspecteurs les plus habiles, les plus dévoués et les plus écoutés.

Merlin, en lisant ces rapports, avait appris l'arrestation de Duplat, chez Palmyre, à Champigny, et, cette fois encore, il voulut essayer de lui sauver la vie.

C'est lui qui avait donné connaissance du service rendu par le capitaine de fédérés à l'armée de Versailles en lui livrant la porte des Prés-Saint-Gervais.

Servais éprouvait les plus poignantes angoisses tandis que chacun de ses juges prenait tour à tour connaissance des notes que nous venons de produire.

S'agissait-il de nouvelles charges contre lui ? d'une nouvelle et écrasante délation survenue au dernier moment ?

Une sueur d'agonie mouillait ses tempes.

Les cinq minutes de silence qui se firent dans la salle du conseil lui parurent plus longues que des heures.

Sa gorge se serrait.

Il n'aurait pu articuler un mot tant sa couche était desséchée et sa langue agitée d'un tremblement nerveux.

Les premières paroles prononcées après ce silence seraient-elles son arrêt de mort ?

L'attente et l'incertitude constituaient un supplice sans nom.

Enfin le président replaça sur le bureau sa double feuille de papier ministre qui revenait à lui après avoir passé de main en main, et après consulté à voix basse ses assesseurs il prononça ces mots :

Au nom de la République Française, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le conseil de guerre siégeant à Versailles le 7 juin 1871 pour juger les insurgés de la Commune, condamne le nommé Servais Duplat à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Servais Duplat sentit disparaître comme par enchantement le poids énorme qui écrasait sa poitrine et l'empêchait de respirer.

Il s'inclina sans mot dire mais le cœur inondé de joie.

La déportation c'était la vie !... Il échappait aux feux de peloton du camp de Catory !

— Et une amnistie, donc ! — se disait-il radieux. — Ça ne doit pas tarder beaucoup. — Qu'on m'envoie au bout du monde, je m'en fiche !... je reviendrai !...

Quelques jours plus tard il faisait partie d'un convoi de condamnés qu'on dirigeait vers Belle-Isle, où on l'embarquait avec trois cents de ses compagnons, sur un navire de guerre, la frégate la Danaé, qui levait l'ancre et s'éloignait de la France pour se rendre à la Nouvelle-Calédonie.

C'était à l'île des Pins, à Nouméa, à l'île Nou et à la presqu'île Ducos, que devaient résider, en attendant l'amnistie qu'ils espéraient prochains les insurgés de la Commune.

Gilbert apprit la condamnation de Duplat, et tout en éprouvant une déception, car il espérait une condamnation à mort pour son complice, il dit qu'il n'avait plus rien à craindre.

Dès les commencements du siège de Paris, vers le 15 septembre 1870, on avait installé des ambulances dans tous les quartiers.

Les unes étaient dues au concours actif des municipalités, les autres à l'initiative privée.

Tout le monde cherchait à assurer des refuges à nos soldats blessés, car on prévoyait que la lutte serait longue, acharnée et terrible.

Le nombre des drapeaux blancs à croix rouge se multipliait aux fenêtres d'une manière presque exagérée, et il existait certainement un abus dans le nombre d'appartements mis à la disposition des victimes de guerre.

Bien des gens arboraient le drapeau d'ambulance avec l'intention de s'en faire une égide, une sauvegarde, pour le cas où les Prussiens entreraient dans Paris.

Beaucoup aussi se plaçaient dans le service des ambulances afin d'éviter celui de la garde nationale.

On appelait ceux-là avec ironie : Les Chevaliers de la Croix ! — surnom qui leur venait de la casquette ornée d'une croix rouge avec laquelle ils paraient dans Paris.

Ce fut vers trois heures du matin, dans la nuit du 27 au 28 mai, qu'une compagnie de marins, commandée par le capitaine Edmond de Kerneol, prit possession de l'ambulance de la rue Servan et y mit un poste de vingt hommes sous le commandement d'un lieutenant.

Le directeur avait lui-même ouvert les portes aux officiers de l'armée régulière.

C'était au plus fort des derniers combats livré par les troupes de Versailles aux soldats affolés de la Commune, aussi le nombre des blessés appartenant aux deux partis augmentait d'heure en heure.

Parmi ces blessés se trouvaient deux femmes.

Une troisième les suivit bientôt, apportée, celle-ci, par les marins du capitaine de Kerneol.

C'était Jeanne Rivat.

Personne ne savait son nom, ce qui ne permettait point de l'inscrire sur les registres de l'ambulance.

Du reste, dans le désordre de cette nuit terrible, le temps manquait pour prendre note des entrées.

Un infirmier fit déposer la blessée sur un matelas placé à terre et on lui donna les premiers soins.

Dans l'après-midi du 28, les chirurgiens de l'armée et les médecins civils qui s'étaient installés à la petite Roque vinrent visiter l'ambulance.

En raison de l'agglomération des malades, les vastes salles de l'école des Frères, affectée à cette ambulance, étaient devenues trop étroites et n'offrait plus par conséquent, les conditions d'hygiène nécessaires.

Le chirurgien-major commandant le service de santé donna l'ordre de les faire évacuer le plus promptement possible en dirigeant tous les blessés vers les hôpitaux militaires et civils de Paris.

Le lendemain soir, Jeanne Rivat qui, blessée à la tête, brûlée par la fièvre et délirant, n'avait pu répondre à aucune question, fut, sur cette indication : INCONNUE, transférée à l'hospice de la Pitié rue Lacépède, et placée dans la salle troussseau, où elle occupa le lit numéro 17.

La pauvre femme était dans un état lamentable.

A peine avait-on pu s'occuper d'elle à l'ambulance de la rue Servan.

Un pansement en perchlorure de fer

pour apaiser la soif inextinguible qui la dévorait, constituaient les uniques soins qui avaient du lui être donnés.

L'interne de la Pitié, chargé de la recevoir ainsi que d'autres femmes, inconscientes comme elle, examina sans retard et très consciencieusement ses blessures.

Au bas du front tout près de l'arcade sourcillière, se trouvait une déchirure assez longue sans profondeur.

Ceci n'était rien, mais au sommet du crâne existait une plaie pénétrante produite par un éclat de projectile ayant déterminé une lésion de la boîte osseuse.

Là était le danger.

En attendant la visite que devait faire le lendemain le docteur Besson, chef du service dans lequel Jeanne avait été placée, l'interne fit un pansement sérieux, et administra une potion calmante destinée à enrayer autant que possible la fièvre dont l'intensité épuisait la malade.

Le lendemain ce fut au tour du docteur Besson d'examiner les personnes entrées la veille au soir dans son service.

Excellent médecin, chirurgien habile, travailleur infatigable, il ne demandait qu'à trouver en face de lui des cas exceptionnels pour lesquels il faudrait faire appel à toute sa science.

Ne se fiant ni au diagnostic ni aux considérations relatés dans le rapport de son interne en qui il avait cependant une grande confiance, il voulut juger par ses propres yeux.

Au point de vue chirurgical, la blessure de Jeanne Rivat l'intéressa vivement.

Il y avait perforation du crâne, et peut-être atteinte à la dure-mère.

Quoi qu'il fût impossible en ce moment de sonder sans danger la plaie, l'opinion de l'habile praticien fut faite aussitôt.

Le fragment d'obus qui avait entamé la boîte osseuse, et peut-être touché la dure-mère, n'ayant point été extrait, on reposait-il ?

A cet question on ne pouvait répondre sur-le-champ.

Il fallait attendre que l'inflammation de la plaie diminuant permit d'opérer un sondage afin de se rendre compte exactement des ravages causés par les débris de projectile.

Le docteur Besson, en présence d'obstacles momentanément insurmontables, dut se contenter de prescrire des émoulinés destinés à empêcher le progrès de l'inflammation, puis il quitta le numéro 17 et passa à une autre malade.

Lorsque le vicair de Saint-Ambroise sortit de l'état de prostration absolue dans lequel il était demeuré pendant huit jours entre la vie et la mort, lorsqu'il put ressaisir sa pensée, comprendre ce qui se passait autour de lui et se rendre compte de sa situation, le docteur Leblond, sa femme et la vieille Madeleine se trouvaient au chevet de son lit.

Chacun d'eux attendait avec anxiété la crise prévue par l'ancien chirurgien-major de l'armée, car de cette crise dépendait le sort de Raoul d'Areynes.

Violente, il avait bien des chances pour qu'elle l'emportât.

Calme, au contraire, elle devait être le point de départ d'une guérison certaine.

Que fallait-il pour que la seconde de ces éventualités se réalisât ?

Il suffisait que le malade ne fit aucun mouvement pouvant détruire en une seconde les résultats déjà obtenus, c'est-à-dire la cicatrisation complète des ravages internes causés par la balle du fusil chassépot.

De plus il était nécessaire que le blessé ne prononçât pas un seul mot, et n'éprouvât aucune émotion.

Toute surexcitation des organes respiratoires et du système nerveux pouvait être la cause d'un danger immédiat contre lequel la science se trouverait désarmée.

En reprenant possession de sa pensée longtemps obscurcie par la fièvre, l'abbé d'Areynes promena autour de lui un regard d'abord, mais qui bien vite devint interrogateur.

En reconnaissant sa chambre, en voyant sa vieille servante, ses souvenirs lui revinrent confus, mais au but d'un instant il se précipitèrent.

M. Leblond, épiant ce réveil du cerveau, comprit le travail qui se faisait dans l'esprit du vicair de Saint-Ambroise.

Il fallait au plus tôt arriver ce travail.

— Ne vous étonnez de rien mon cher abbé — dit-il vivement et d'une voix toute paternelle. — N'interrogez pas votre mémoire éviter de penser, et surtout de parler... — Si vous tenez à vivre, — et cela, je l'affirme ne dépendra pas de vous, — suivez de point en point, non pas les conseils mais les injonctions formelles du praticien qui a pris possession de vous et s'est juré de vous remettre sur pied... — Laissez-moi, jusqu'à nouvel ordre penser pour vous, parler pour vous... — Je vous le demande au nom de ceux qui vous aiment et dont le dévouement ne se démentira pas.

Raoul d'Areynes avait religieusement écouté le médecin.

Il lui répondit par un regard empreint d'une reconnaissance infinie, mais il ne passa un mouvement et ne prononça pas une parole.

Il avait compris.

L'ancien chirurgien-major poursuivait : — Vous avez été dangereusement blessé, mon pauvre ami... — Une balle vous a traversé la poitrine... — C'est presque miracle que vous ayez survécu ! — Une immobilité complète, un mutisme absolu peuvent seuls hâter votre guérison qui est en bonne voie. — Obéissance passive et je réponds de tout !...

Deux larmes coulèrent sur les joues du blessé.

Il pressa doucement la main du docteur qui tenait la sienne mais il enfrenait aussitôt la recommandation qui venait de lui être faite.

— Mon oncle ? — murmura-t-il d'une voix à peine distincte.

M. Leblond eut un geste désolé.

— Ne parlez pas !... ne parlez pas, mon enfant !... — s'écria-t-il. — Point d'émotion ! — Aucune préoccupation !... Aucune inquiétude !... Quand vous irez mieux, je vous permettrai de penser à ceux qui vous sont cher, et qui sans doute, se portent mieux que vous, mais guérissez d'abord !...

Le jeune prêtre sentait bien l'absolue nécessité d'obéir.

Il ferma les yeux, et chassant de son esprit tout autre pensée que celle de Dieu il pria.

C'est ainsi que l'ex-chirurgien-major désirait le voir.

A l'instant précis où cette scène touchante par sa simplicité se passait dans la chambre du vicair de Saint-Ambroise, Raymond Schloss sortait de la gare du chemin de fer de l'Est.

Il venait d'arriver à Paris, bien résolu à pénétrer le mystère que semblait cacher les dépêches contradictoires et la lettre hypocrite de Gilbert Rollin, et à savoir ce qui se passait réellement chez la nièce du comte Emmanuel et chez l'abbé d'Areynes.

LIX

L'immense affection qu'éprouvait Raymond Schloss pour tous ceux qui appartenaient à la famille de son vieux maître à jamais regretté le faisait sortir du rôle passif que lui imposait sa position subalterne, et dont en toute circonstance il ne serait point reparti.

Pour le voyage le brave Lorrain avait revêtu son plus beau costume de garde général.

Un crêpe noir entourait sa cape de drap vert ornée d'un cor de chasse en argent.

Un crêpe pareil serrait son bras gauche.

Raymond portait ainsi le deuil du comte Emmanuel, ce deuil qui remplissait son cœur et qui vingt fois par jour mettait de grosses larmes sur ses joues basanées.

Pour tout bagage une valise légère qu'il tenait à la main.

Il se rendit à pied de la gare de l'Est à la rue Popincourt.

Le temps était superbe.

Que de changements dans Paris depuis le jour où, au péril de sa vie, il avait fait le voyage pour venir chercher l'abbé d'Areynes !...

Le désordre des des rues et des boulevards n'était encore que bien imparfaitement réparé.

Partout sur les édifices, on voyait les traces profondes laissées par les balles et les boulets.

Là des pans de murs écroulés, des débris de barricades, des canons de fusils tordus, et déjà rongé à demi par le rouille, sous des tas de pavés encore rouges de sang par places.

Raymond Schloss, en marchant, voyait tout cela, le cœur serré l'âme pleine de tristesse.

Plus loin il longea des maisons consumées aux trois quarts, dont les murailles chiquetées et noircies par le feu semblaient au moment de s'écrouler.

Le Lorrain passait épouvanté au milieu de cette ruine tragiques où parfois les yeux surpris rentraient un détail grotesque.

Ainsi à un cinquième étage, accroché à un mur à pic sur l'abîme se voyait un vieux jupon rouge !

Le feu, détruisant tout autour de lui, avait respecté cette loque !

Plus loin, un détail touchant.

Dans une mansarde à jour, dont le paroi faisait face à la rue n'existait plus, une cage.

Dans cette cage un petit oiseau chantait.

Sa mangeoire remplie de grain lui avait permis de vivre jusque-là.

Plus loin, encore dans une chambre dévastée sans cloisons, sans plafond, sans plancher, sur une éminence une petite pendule flanquée de deux vases bleus.

Quelques miroirs, fixés aux murailles, étaient aussi restés intacts par miracle.

Le soleil y allumait des foyer éblouissant.

Schloss marchait toujours agité, oppressé, les yeux humides, la gorge pleine de sanglots.

— Pauvre Paris !... — murmura-t-il — et ce sont des Français qui ont fait cela sous les regards moqueurs des Allemands ivres de joie ! — Des Français... ah ! les misérables.

Il essuya ses yeux et continua sa route.

Lorsqu'il fit tinter la sonnette de l'appartement du vicair de Saint-Ambroise, le cœur serré par la plus douloureuse émotion, le jeune prêtre dormait profondément, sous l'influence bienfaisante d'une potion opiacée.

L'ancien chirurgien-major, sa femme et la vieille Madeleine, qu'il ne traitaient pas comme une servante mais comme une amie, — ce dont son absolu dévouement la rendait digne. — déjeunèrent sommairement dans la salle à manger de l'abbé, ne voulant point s'éloigner de lui, leur présence immédiate pouvant être tout à coup nécessaire.

Les tressaillèrent tous les trois en entendant les vibrations de la sonnette.

— Qui peut venir ? — demanda M. Leblond, très contrarié d'une visite, surtout au moment où le blessé reposait.

— Je vais voir monsieur... — dit Madeleine en se levant.

— A qui que ce soit — reprit le médecin — répondez que M. le vicair ne peut ni ne doit recevoir personne, et que par conséquent il serait inutile d'insister à ce sujet.

— Soyez tranquille monsieur le docteur une consigne est une consigne, et je sens trop bien la nécessité de faire respecter elle-là !...

— Allez donc vite ouvrir... — il faut éviter qu'on sonne une seconde fois... Madeleine se hâta d'obéir.

En apercevant Raymond Schloss sur le carré, la digne servante ne put s'empêcher de pousser un cri de surprise.

L'ancien chirurgien, en entendant ce cri, quitta précipitamment la table et rejoignit Madeleine.

— Vous, monsieur Schloss ! — disait celle-ci en serrant dans les siennes les mains du garde général — vous à Paris !...

— Qu'y a-t-il ? — demanda M. Leblond puis, sans transition il ajouta : — Parlez plus bas, Madeleine... — vous savez bien que M. l'abbé repose...

Le Lorrain était entré dans le vestibule dont la servante referma la porte derrière lui.

— C'est M. Raymond Schloss — fit-elle alors en baissant la voix pour répondre à la question du docteur — M. Schloss, le garde général de M. le comte Emmanuel d'Areynes, l'oncle de M. l'abbé... — Il arrive de Fécamp... Venez, venez, monsieur Schloss... —

Et, prenant au Lorrain sa valise qu'elle plaça sur une chaise de l'anti-chambre elle le poussa dans la salle à manger, en ajoutant :

— Quel bonheur de vous voir ! — Vous allez au moins nous donner des nouvelles de M. le comte ! — Mais pour sûr, vous n'avez pas déjeuné ! — Asseyez-vous à table. — Je vais mettre votre couvert... — Nous commençons à peine quand vous avez sonné. — Voici M. le docteur Leblond et sa dame... Nous lui devons la vie de M. l'abbé... — Ah ! mon pauvre monsieur Raymond, quel affreux malheur !... — Blessé... — blessé à mort notre pauvre cher M. l'abbé ! — Mais grâce à M. le docteur Leblond, qui est un chirurgien comme on en voit guère, nous le sauverons... —

Tout en parlant avec une volubilité qui n'était point dans ses habitudes et décelait la grande joie que lui causait l'arrivée du Lorrain, Madeleine oubliait la recommandation de l'ancien chirurgien, et peu à peu cessait de mettre une souffrance à sa voix.

Le docteur fut obligé de la rappeler à l'ordre.

— Parlez donc plus bas ! — lui dit-il.

Raymond, étonné et étourdi par le flux de paroles de la vieille servante, n'avait pu placer un mot.

Toutefois la dernière phrase de Madeleine : — Grâce à M. le docteur Leblond nous le sauverons !... — avait attiré violemment son attention.

— Monsieur, — fit-il d'une voix basse et altérée en s'adressant à l'ancien chirurgien-major, — je connais le terrible accident arrivé à M. le vicair. — La triste nouvelle nous est arrivée à Fécamp par l'intermédiaire de Gilbert Rollin, le cousin par alliance de l'abbé... Mais les dépêches que nous avons reçues de lui, et ses lettres, se contredisent à quelques heures de distance... — J'arrive donc ici le cœur rempli d'angoisse et de crainte... Dites-moi la vérité je vous en supplie, monsieur... la vérité toute entière... — M. Raoul d'Areynes est vivant puisque Madeleine a dit : — Nous le sauverons ! — Mais est-il bien certain que que vous le sauverez ?

Cela est absolument certain, mon ami, — répondit le chirurgien major, la blessure était grave et le blessé à deux doigts de la mort, mais grâce au ciel je suis aujourd'hui en mesure d'affirmer qu'aucune complication imprévue n'est à craindre et que M. l'abbé d'Areynes se trouve hors de danger... —

Raymond pleurait à chaudes larmes et la vieille Madeleine l'imitait.

— Ah ! je vais donc le voir ! — murmura

ra le garde-chasse au milieu de ses sanglots étouffés.

— Quant à cela, non ! — répliqua le médecin.

— Je ne le verrai pas ! — fit Schloss avec un étonnement mêlé de crainte.

— En ce moment c'est impossible...

— Vous refusez de me laisser approcher de M. Raoul !

— Absolument !

— Mais, pourquoi ? — il est donc encore en péril, quoique vous en ayez dit tout à l'heure ?

— Il n'est pas le moins du monde en péril, mais nous devons lui éviter toute émotion, qu'elle soit pénible ou joyeuse... Une sensation vive pourrait ouvrir sa blessure à peine cicatrisée et le danger reparaitrait. Or, fatalement en vous voyant, l'abbé d'Areynes éprouverait une émotion violente... — Voulez-vous le tuer ?

Grand Dieu !!

— Comprenez donc que notre malade, jusqu'à son entier rétablissement, ne doit voir personne et vous moins qu'un autre !

— Et cependant, — fit Schloss avec l'accent d'un véritable désespoir, — il faut que je le voie... il faut que je lui parle... En ce moment Madeleine devenue très pâle, posa la main sur l'épaule du garde général.

Elle venait d'apercevoir pour la première fois le crêpe de sa cape et le crêpe de son bras.

— Vous apportez ici une mauvaise nouvelle, monsieur Schloss... balbutia-t-elle d'une voix tremblante.

— Raymond, au lieu de répondre, demanda :

— Vous n'avez pas vu M. Gilbert Rollin ?

— Si, je l'ai vu. — C'est moi qui suis allée lui apprendre que M. l'abbé d'Areynes était blessé...

— Quand avez-vous fait cette démarche ?

Il y trois jours.

— Il ne vous a rien dit ?

— Que sa femme était accouchée d'une petite fille.

— Pas autre chose ?

— Pas autre chose...

— Il ne portait point le deuil.

— Je ne m'en suis pas aperçue...

— Ah ! ma pauvre madeleine, — murmura le garde général, — vous ne vous imprompriez point en disant que j'apportais ici une mauvaise nouvelle... — Le comte Emmanuel est mort !

— Mort !

Ce mot sinistre fut répété à la fois par le médecin, par sa femme et par Madeleine.

Raymond poursuivit :

— Frappé d'une congestion cérébrale en apprenant la mort de son neveu bien-aimé, M. l'abbé d'Areynes.

La foudre tombant au milieu de la pièce où se trouvaient les auditeurs de Raymond n'aurait pu produire sur eux une impression plus terrible que celle résultant de la nouvelle sinistre apportée par le Lorrain.

Madeline s'était agenouillée en faisant le signe de la croix.

Mme Leblond tremblait de tout son corps.

Seul, le chirurgien avait gardé un peu de sang froid.

— Que dites-vous là, mon ami ? — demanda-t-il à Raymond, comme s'il espérait avoir mal entendu ou mal compris...

— Je dis qu'une lettre écrite par M. Gilbert Rollin à la date du 1er juin, arrivée à Fenestrange le 3, et annonçant la mort de l'abbé d'Areynes, a tué le comte Emmanuel aussi sûrement qu'aurait pu le tuer une balle de carabine en plein cœur !... — Voici cette lettre, monsieur le docteur la voici...

Et Raymond tirant de son portefeuille plusieurs papiers, tendit au chirurgien la lettre fatale.

— Mon Dieu !... Seigneur mon Dieu ! — balbutiait Madeleine affolée. — Prenez pitié de nous.

— Voyons, soyons calmes !... — interrompit M. Leblond après avoir pris connaissance des lignes écrites et signés par Gilbert Rollin, — et raisonnons posément... — Cette lettre est infâme ! — Quel but vouliez donc atteindre M. Rollin en l'adressant au comte ?

— Celui qu'il a atteint, monsieur !... — Il voulait voir plus vite de l'usufruit attribué à sa femme par le testament du comte Emmanuel.

— Le monstre ! — s'écria Madeleine.

— Mais, — reprit le chirurgien, — il y dans tout cela quelque chose que je m'explique mal.

— Quoi donc ? — demanda Schloss.

— Le 1er juin, jour où M. Rollin a écrit, Madeleine ne lui avez-vous pas encore rendu visite ?

— Et quand je l'ai vu, — fit à son tour Madeleine, — il ne savait pas que l'abbé d'Areynes avait été dangereusement blessé.

— Ou plutôt il voulait paraître l'ignorer — répliqua Raymond.

— Le greffin en était bien capable ! — murmura la servante.

LX

L'ancien chirurgien reprit :

— Madeleine a vu M. Rollin le 3 juin, la date est précise dans ma mémoire... — C'est ce jour-là que je l'ai engagée à aller prévenir la famille de M. l'abbé Raoul d'Areynes de l'état dans lequel il se trouvait... — Elle est partie d'ici vers deux heures...

— A deux heures précises j'arrivais rue Servan... — appuya Madeleine.

— Ce jour-là — dit Raymond — le comte Emmanuel recevait à neuf heures du matin la lettre qui l'a tué...

— A-t-on télégraphié à M. Rollin la nouvelle de cette mort ?... — demanda le chirurgien.

— Oui, monsieur... — répondit le Lorrain. — On croyait que M. Raoul n'existait plus, et une heure environ après la catastrophe on télégraphia à M. que sa présence était nécessaire à Fenestrange puisqu'il se trouvait, par sa femme le seul représentant de la famille...

— A quelle heure a-t-on déposé cette dépêche ?...

— A dix heures précises... — C'est moi-même qui l'ai portée au bureau de télégraphie.

— En combien de temps pouvait-elle arriver à destination.

— M. Pertuiset et moi nous avions compté deux heures... au bureau de poste on m'affirma qu'il ne fallait pas plus, les communications avec Paris étant parfaitement rétablies...

— Par conséquent monsieur Rollin devait connaître la mort du comte d'Areynes quand il a reçu la visite de Madeleine...

Ce n'est pas douteux.

— Pourquoi ne m'en a-t-il point parlé ? — demanda la servante.

— Pourquoi ? — Parbleu il devait avoir ses raisons le scélérat !... — répliqua répliqua Raymond Schloss. — Sachant que le coup porté par lui avait frappé juste c'est après votre départ qu'il expédia à Fenestrange une première dépêche annonçant que l'abbé d'Areynes était sauvé et, deux heures plus tard, une seconde dans laquelle il expliquait que l'état malade de sa femme ne lui permettait point de se rendre en Lorraine pour assister aux funérailles... — Voici ces deux dépêches, monsieur le docteur.

Et Raymond les tendit à M. Leblond en ajoutant :

— Tout cela avait été combiné avec un sang-froid qui m'épouvante ! — Rien ne m'ôttera de l'esprit que M. Rollin a lâchement prémédité la mort du comte Emmanuel !

L'ancien chirurgien-major avait lu les dépêches.

N'affirmons rien, monsieur Schloss, — dit-il, — nous pourrions nous tromper... — Dans cette première dépêche déposée au bureau de Paris à trois heures et trente-cinq minutes, Gilbert Rollin annonce à son oncle, — vous entendez, à son oncle !... — que l'abbé d'Areynes n'est pas mort et qu'il peut guérir... — Dans le second télégramme, parti de Paris à cinq heures quatre, il répond à M. Pertuiset qu'il ne peut aller à Fenestrange. — Qu'est-ce que cela prouve ? que M. Rollin quand il reçut Madeleine, ne connaissait pas encore la mort de M. d'Areynes, et qu'il voulait calmer les angoisses qu'il avait fait naître en transmettant une nouvelle fautive, résultant d'un renseignement erroné... — Il n'aura reçu la dépêche du docteur Pertuiset qu'après le départ de la première...

— C'est très invraisemblable.

— Enfin, cela peut s'admettre, en somme, — supposons un retard... un encombrement des lignes télégraphiques et des bureaux...

La vieille Madeleine intervint.

— Tout ça n'empêche pas, — dit-elle, — que M. Rollin n'aurait pas dû jouer l'étonnement quand je lui ai annoncé que M. le vicairé était blessé... — il le savait bien, puisque trois jours auparavant il avait écrit qu'il était mort !...

L'observation de la servante était d'une écrasante logique.

Il n'y avait rien à répondre.

— Comment le savait-il, puisqu'il n'était pas allé chez vous ?... — demanda le médecin.

— Sans doute il se sera renseigné à la cure...

— Enfin, il le savait, c'est prouvé, et c'est le point important ! — fit Raymond Schloss. — Le misérable s'est dit : Le comte Emmanuel est âgé, souffrant... il ne peut vivre qu'à la condition de jour d'un calme absolu, de n'éprouver aucune émotion vive... — En lui annonçant brutalement que son cher neveu Raoul est mort, je lui porterai un coup qui le tuera !... — Et il a écrit, faisant de sa lettre l'usage que le vulgaire assassin fait d'un couteau !... — J'affirme que cette homme a froidement, lâchement prémédité son crime ! — Ah ! vous ne le connaissez pas vous, mais mon maître à jamais regretté le comte Emmanuel, le connaissait bien ! Il n'a point de cœur, il n'a point d'âme, il n'a qu'un besoin qu'il veut satisfaire à tout prix ! — Réduit aux expédients, la misère le rendait capable de tout ! — Pour jouir de l'usufruit de la fortune du comte d'Areynes, il lui fallait sa mort ! — Il l'a tué !... — Je vous en supplie, monsieur

le docteur, laissez-moi voir M. Raoul... Laissez-moi lui dire qu'on a assassiné son oncle qu'il aimait comme un père !...

— Il faut que M. Raoul connaisse la vérité, la vérité tout entière ! — Conduisez-moi près de lui... Laissez-moi lui parler,

— Si vous voulez le tuer comme on n'a tué le comte Emmanuel, faites cela ! — répliqua le chirurgien.

— Si je veux le tuer !... — répéta Raymond Schloss avec effarement.

— M. l'abbé d'Areynes serait frappé à mort d'une émotion violente ! — reprit le docteur. — Certes il doit connaître la vérité et il la connaîtra... — Vous la lui révélerez vous-même, mais seulement quand je jugerai qu'il pourra vous attendre sans péril pour sa vie ! — D'ici là, vous ne l'approcherez pas ! La mission que vous vous êtes imposée par dévouement pour la famille du vicairé de Saint-Ambroise est louable, je le reconnais, mais moi j'ai un devoir sacré à remplir ! — Nous avons tous les deux une lourde tâche ! — Il faut que d'abord j'accomplisse la mienne pour que vous puissiez accomplir la vôtre !

— Je verrai du moins le criminel ! — dit Raymond Schloss les dents serrées. les poings crispés par la colère.

— Vous verrez Gilbert Rollin s'il vous plaît de le voir... — répliqua monsieur Leblond — cela ne me regarde pas... — Cependant permettez-moi de vous donner un conseil dont je crois bon à suivre... — Avant de vous immiser brusquement dans une affaire de famille aussi délicate souvenez-vous que M. l'abbé d'Areynes a voué la plus profonde, la plus fraternelle affection à sa cousine, Mme Henriette Rollin, et qu'il pourrait être douloureusement surpris d'apprendre que, sans son autorisation, vous avez agi contre l'homme qui est le mari d'Henriette d'Areynes...

— Monsieur le docteur a raison, monsieur Schloss — appuya la vieille Madeleine — vous ne devez rien faire à l'insu de mon cher maître... — il faut attendre qu'il vous ait entendu et qu'il décide.

Le garde général semblait écrasé.

— Ainsi — murmura-t-il avec découragement — je ne pourrai voir monsieur l'abbé que quand il sera complètement guéri ?...

— Je n'ai pas dit cela, vous avez mal compris... — fit le docteur — Je vous le permettrai de voir M. d'Areynes avant son rétablissement complet, mais à la condition expresse que vous ne lui révélez ni la mort de son oncle, ni vos soupçons au sujet du crime qu'aurait commis selon vous le mari de sa cousine... — De plus pour être admis auprès de lui, quand je jugerai que c'est possible et que nous aurons trouvé un prétexte pour expliquer votre présence à Paris, vous quitterez ces insignes de deuil.

Il faudrait mentir à monsieur l'abbé, alors — balbutia Raymond avec angoisse.

— Il faudra lui mentir oui.

— Eh bien ! soit, je mentirai... Ça sera dur, mais au moins je verrai... — Et le pauvre Lorrain, étouffé de nouveau par les sanglots, se laissa tomber sur un siège.

Mme Leblond, sans cesse préoccupée comme son mari de la situation du jeune prêtre s'étant dirigée vers la chambre à coucher du malade dont elle avait avec précaution, légèrement entre-bâillée la porte.

Elle jeta un coup d'œil sur le lit.

Raymond, qui suivait des yeux ses mouvements, s'était dressé et allait se précipiter vers elle.

L'ancien chirurgien-major devina sa pensée et d'un geste rapide l'arrêta.

— Ne craignez rien, monsieur... — fit Raymond obéissant, puis il ajouta d'une voix suppliante, pleine de larme : — que je le voie... — que je l'entrevoie seulement...

— Eh bien ! regardez... — dit le médecin.

Le Lorrain, sans changer de place, se pencha en avant et riva ses yeux sur le visage pâle de Raoul d'Areynes qui dormait toujours, la tête soutenue sur les oreillers.

— Pauvre monsieur l'abbé !... — murmura-t-il ensuite en essuyant ses paupières humides.

Mme Leblond referma doucement la porte.

La surexcitation de Raymond Schloss s'était notablement calmée.

Madeline en profita pour rappeler au docteur que leur déjeuner, interrompu par l'arrivée du garde-chasse, n'était point terminé.

— Prenez un peu de nourriture avec nous, monsieur Schloss, dit-elle au Lorrain. — Soyez raisonnable et aussi fort, vous êtes un homme, que moi qui suis une vieille femme... — Je souffre bien cependant, allez !... j'ai le cœur bien gros... — il faut surmonter tout cela...

— Plus les peines sont grandes, plus on doit avoir le courage.

Schloss sentait bien que la digne servante avait raison.

Il se mit à table et Madeleine le servit.

SHORTIS

Le rapport de la Commission rogatoire

TEMOIGNAGE IMPORTANT DU CURÉ DE WATERFORD

Robert Dunn est le nom du révérend curé de Waterford, qui est venu d'Irlande expressément pour le procès et qui est en Cour. On lit quand même sa déposition avec l'entente que la défense l'interrogera verbalement. Il est directeur des Frères des Ecoles Chrétiennes à Waterford. Il a connu le jeune Shortis en 1889, à l'école des Frères. Le prisonnier a été dans l'institution une cause continue de désordres ; ses instincts le portaient sans cesse à maltraiter ses compagnons, à les brutaliser. Son intelligence était médiocre ; il avait une mémoire très ingrate ; avec son tempérament violent, il était dangereux pour les autres élèves ; on le considérait comme un fou complet. Au collège, les autorités étaient obligées de le mettre dans une chambre spéciale et de le faire attendre une heure après les classes afin de ne pas exposer ses confrères à être maltraités, sur la route, par lui.

Le Révérend M. Dunn dit qu'il n'a pas été du tout surpris d'apprendre le meurtre épouvantable commis par Shortis. J'avais, continuait-il, averti sa mère qu'elle aurait beaucoup d'ennuis à cause de son fils. Je lui ai prédit qu'avec un tempérament aussi incontrôlable que le sien, il était exposé à commettre, dans le monde, des actes de violence dont au fond il ne serait pas responsable. Nous le considérons au collège comme un idiot dangereux. Quand j'ai appris qu'il était devenu meurtrier, j'ai dit à mes confrères : Cela ne me surprend pas, car j'ai toujours été d'opinion que si quelqu'un était exposé à être mis en accusation pour le crime capital, c'était bien Valentine Shortis.

En transquestion, par M. McMaster, le témoin dit qu'il ne croit pas que le meurtre commis par Shortis pouvait avoir eu pour mobile le vol d'une somme considérable d'argent. Il sait, cependant, qu'au collège Shortis n'a jamais donné d'indice qu'il était incliné à voler. Il avait, du reste, de ses parents, tout ce dont il avait besoin.

Edward Donnelly, 32 ans, connaît le prisonnier. Il croit qu'il a toujours été un lunatique.

John Hearn, de Waterford, ancien employé du père du meurtrier, connaît celui-ci. Il a été à l'emploi de M. Shortis durant quatorze ans. Dès les premières années de la vie du jeune Shortis, il a constaté que c'était un être excentrique, maussade, parfois méchant et farieux. Il était très cruel pour les chiens, les chats et les chevaux. Il jouait avec des armes à feu comme un autre enfant joue avec un joujou inoffensif. Le témoin relate une multitude d'actions de l'accusé ; la plupart constituées des espiègleries que, d'ordinaire, les enfants ne font pas, mais qui se constatent quelque fois chez les natures violentes et les caractères difficiles.

Edward Thomas Murphy, âgé de 25 ans, marchand de charbon de Waterford, connaît le prisonnier. En 1892, il est allé aux courses avec lui. Shortis s'est alors conduit comme un insensé. Il tirait sur tout le monde dans les rues, criait, chantait, riait, conduisait ses chevaux à une allure désordonnée et voulait renverser tout le monde en chemin.

En jouant avec un canif, il s'est blessé à la main, mais n'a prêté aucune attention à cette blessure.

Le Dr Clarke, de Kingston, expert de la défense, a déclaré, après avoir entendu toute la preuve, qu'il se trouvait en présence d'un cas de folie classique et des mieux caractérisés.

La couronne prétend, au contraire, que les promesses de Shortis en Irlande dénotent une nature indomptable, mais n'indiquent en rien l'irresponsabilité aux termes de la loi.

Je viens d'avoir une longue conversation avec le père du prisonnier. Il déplore avec larmes le silence coupable que les personnes témoins des mauvais coups de son fils, ont gardé à son égard.

J'ignore, dit-il, les trois quarts et demi de ce qui a été rapporté devant la Commission rogatoire. Je savais mon fils écrivain, sans jugement, sans mémoire, mais je ne l'ai jamais vu faire les actes du fou à lier. M. Shortis a ensuite parlé de l'attitude du prisonnier depuis le commencement du procès. Valentine dit que tous les témoins conspirent pour le faire passer pour fou. Il affirme que tous les témoins de la Couronne se sont parjurés, que ceux de la défense vont se parjurer, que son père et sa mère vont également se parjurer si la défense les fait entrer dans la boîte.

De ce qui se passe en cour, le prisonnier en parle très peu ou point. Il mange et boit très bien.

LE PROCES DE DEMERS

L'adresse du juge au jury

Pas de verdict

Le jury ne s'accorde pas

Montréal, 8 — L'audience de ce matin a été exclusivement consacrée à l'adresse du juge au jury. En voici un résumé :

Le prisonnier est accusé du plus grand de tous les crimes, l'assassinat, et quel assassinat, celui de sa femme, de la compagne qu'il avait donnée à sa vie.

Le juge établit la différence qui existe entre les preuves de circonstances et les preuves directes.

Les premières ne sont jamais certaines. Cependant leur enchaînement peut être quelquefois suffisant pour former une conviction. Mais, alors il faut que toutes les mailles se tiennent ou alors la chaîne ne tient plus.

Dans le cas de preuves de circonstances, il faut que le jury ait une conviction absolue, ou alors, sans hésiter, il doit se réfugier dans le doute.

Pas n't à l'examen de la cause actuelle, le juge met de côté certains témoignages qui n'ont pas de constance. Philomène Welsh, Suzanne Hawkins, la robe bleue, le pantalon taché, la visite à St-Charles, la question des amants, des ennemis, sont tour à tour écartés.

Le juge cherche à établir que les rapports médicaux disent d'une façon indiscutable que Mme Demers a été tuée le matin de bonne heure. Il fait ressortir l'attitude extraordinaire de Demers avec son frère Oscar, chez lui, et chez ses parents.

La clef n'a pas d'importance pour le juge.

Les soupçons sur Deguise sont examinés. Le juge cherche à les démolir, mais il laisse aux jurés le soin de prononcer.

Il tache ensuite de réfuter les témoignages de Trudeau et des dames Bergeron et donne à entendre que ces personnes, bien que de bonne foi, peuvent bien se tromper sur le jour.

Venant ensuite à la question de doute, l'honorable juge déclare que l'esprit de la loi anglaise est que le doute bénéficie à l'accusé.

Par conséquent les jurés, partagés entre la société qui crie vengeance et un accusé contre lequel aucune preuve convaincante n'a pu être amenée, doivent suivre l'inspiration de leur conscience.

Ils doivent faire leur devoir, sans crainte du public ni de personne.

La société n'a jamais demandé la mort d'un innocent, mais le châtement d'un coupable.

Si le moindre doute existe dans l'esprit des jurés, ils doivent sans hésitation acquitter Napoléon Demers ; si au contraire ils trouvent la preuve de circonstance suffisante pour le déclarer coupable, qu'ils le fassent sans pitié.

Le juge a continué son adresse en anglais à la séance de cet après-midi, et le jury s'est ensuite retiré pour délibérer. Ses délibérations ont duré trois heures et il est revenu en cour, où il a annoncé qu'il ne s'accordait pas sur le verdict à rendre : dix étaient en faveur de l'acquiescement du prisonnier et deux contre.

Le juge Wurtelle a congédié le jury, et a refusé d'admettre le prisonnier à caution. En conséquence Demers a été renvoyé en prison en attendant un nouveau procès.

Pour combattre le rhume

Pour combattre le rhume, la toux, la grippe, la bronchite, le *Bevane Rhumal* est le remède le plus actif et le plus sûr que les dernières découvertes médicales ont mis à la portée du public. Comme efficacité, il est sans rival. Comme prix, il est inestimable, et cependant il ne coûte guère plus d'un centin la dose, 25 cents le flacon. Dans toutes les pharmacies à Québec.

DECES

Lépine. — A Lorette, le 23 septembre 1895, est décédée dame Nathalie Genois, épouse de feu Damase Lépine, à l'âge de 73 ans.

Wiseman. — Décédée à St-Roch, le 20 septembre, à l'âge de 81 ans, dame Emélie Dupuis dit St-Michel, épouse de M. P. E. Wiseman, de la maison Fargues & Wiseman.

Noël. — Lundi, 30 septembre, à l'âge de 68 ans et 10 mois, sieur Joseph Noël, époux de dame Zéphire Beaudoin.

Allard. — Le 5 octobre 1895, à l'âge de 42 ans, Pierre Allard, boulanger, époux de Marie Stella Levesque.

Hardy. — Ce matin, à l'Hôtel-Dieu, à l'âge de 30 ans, sieur David Hardy.

Giroux. — A St-Jean Chrysostôme, comté de Lévis, le 7 octobre, à l'âge de 77 ans et 10 mois, dame Marie-Louise Bourassa, épouse de feu Pierre Giroux, écar.

Bourget. — Le 8 octobre 1895, à l'âge de 66 ans, sieur Pierre Bourget.

Lelièvre. — Le 8 courant, à l'âge de 83 ans, sieur Joseph Lelièvre, époux de dame Marie Veilleux.

Manly. — A St-Joseph de Lévis, le 6 octobre 1895, sieur Edouard Manly, J. P., inspecteur de bouilloires de manufacturiers, époux de Philomène Paquette dit Lavalée.

(A suivre)